

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS
DU QUÉBEC

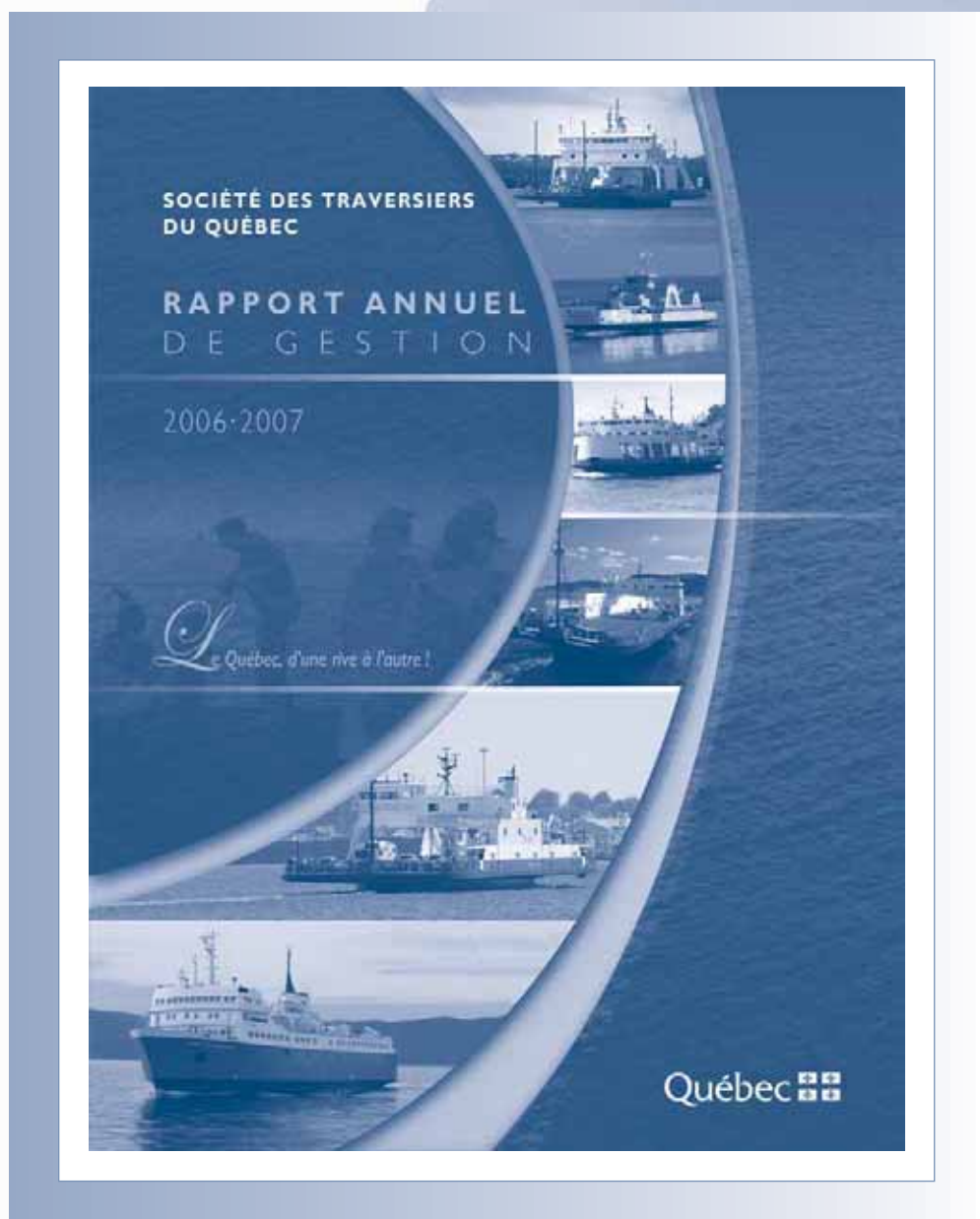
RAPPORT ANNUEL
DE GESTION

2006-2007

Le Québec, d'une rive à l'autre!



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2006-2007



Siège social :

Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
Téléphone : (418) 643-2019
Télécopieur : (418) 643-7308
Courriel : stq@traversiers.gouv.qc.ca
Site Web : <http://www.traversiers.gouv.qc.ca>

Cette publication a été rédigée par
la Société des traversiers du Québec

Soucieuse de protéger l'environnement, la Société des traversiers
du Québec favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres
recyclées pour la production de ses imprimés.



Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN-13 : 978-2-550-50769-7 (version imprimée)
ISBN-13 : 978-2-550-50770-3 (PDF)
© Gouvernement du Québec

La forme masculine utilisée dans cette publication
désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que dans le but d'alléger la présentation
du texte et d'en faciliter la compréhension.

Photographies :

Société des traversiers du Québec
Nathalie Laroche
Eugène Kedl
Marcel Lahaye
Gabriel Cormier
Marc Loïselle
Linda Guay

Graphisme :

Jazz Design

Imprimerie :

Transcontinental Québec

Nous détenons désormais la certification pro environnement FSC.
Demandez à votre représentant comment prendre, vous aussi, le virage vert ! 

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Ce rapport constitue une reddition de comptes à l'égard des objectifs du *Plan stratégique 2001-2004* de la Société des traversiers du Québec et des engagements de prestation de services contenus dans sa *Déclaration de services aux citoyens*.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre des Transports,

Julie Boulet

Québec, septembre 2007

Madame Julie Boulet
Ministre des Transports
Gouvernement du Québec
Québec

Madame la Ministre,

Conformément aux exigences de l'article 19 de la Loi sur la Société des traversiers du Québec (L.R.Q., c. S-14) et de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Société pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

Georges Farrah

Québec, septembre 2007



Appellation abrégée des traverses

Traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola
—— **Traverse de Sorel-Tracy**

Traverse Québec-Lévis
—— **Traverse de Québec**

Traverse L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive
—— **Traverse de L'Isle-aux-Coudres**

Traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny
—— **Traverse de L'Isle-aux-Grues**

Traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine
—— **Traverse de Tadoussac**

Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout
—— **Traverse de Matane**

Traverse Rivière-du-Loup-Saint-Siméon
—— **Traverse de Rivière-du-Loup**

Traverse île d'Entrée-Cap-aux-Meules
—— **Traverse de l'île d'Entrée**

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS.....	6
MESSAGE DU PRÉSIDENT.....	7
DÉCLARATION DE LA DIRECTION ET RAPPORT DE VALIDATION.....	9

PARTIE 1

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 Mission, valeurs et orientations.....	11
1.2 Réseau.....	11
1.3 Conseil d'administration, direction générale et direction de traverse.....	12
1.4 Organigramme.....	13

2. RÉSULTATS

Tableau synthèse.....	14
-----------------------	----

3. FAITS SAILLANTS

3.1 Ressources humaines.....	16
3.2 Exploitation.....	19
3.3 Communications et service à la clientèle.....	26
3.4 Administration et finances.....	30

4. APPLICATION DE CERTAINES POLITIQUES ET EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

4.1 Emploi et qualité de la langue française dans l'administration.....	35
4.2 Code de déontologie des membres du conseil d'administration.....	35
4.3 Protection des renseignements personnels et accès à l'information.....	35
4.4 Suivi des recommandations du vérificateur général.....	35

PARTIE 2

REVUE STATISTIQUE

Section 1 — Les traversées en 2006-2007.....	36
Section 2 — Passagers transportés.....	36
Section 3 — Bicyclettes transportées.....	37
Section 4 — Véhicules transportés en UEA.....	38

PARTIE 3

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de la direction.....	41
Rapport du vérificateur.....	41
Résultats et déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2007.....	42
Bilan au 31 mars 2007.....	43
Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2007.....	44
Notes complémentaires.....	45

ANNEXE I

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	57
---	----

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

NOTRE MISSION

La mission de la Société des traversiers du Québec est de contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises en assurant des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi l'essor social, économique et touristique du Québec.

NOS ENGAGEMENTS

La Société des traversiers du Québec et son personnel prennent les engagements suivants :

Offrir des services de qualité, sécuritaires et fiables

- accueillir notre clientèle avec courtoisie et l'amener à bon port en toute sécurité avec de l'équipement conforme aux normes et du personnel qualifié, sensibilisé à la qualité des services
- maintenir les gares et les navires propres et confortables
- respecter les horaires publiés
- informer promptement les usagers de toute modification au service
- rendre disponibles les horaires des traverses.

Améliorer nos services

- mesurer, de façon continue, le degré de satisfaction des usagers; effectuer annuellement une évaluation globale, en faire connaître les résultats et informer la clientèle des correctifs qui seront apportés
- faciliter l'accès des personnes handicapées aux publications et aux services offerts aux citoyens par l'application de mesures d'adaptation raisonnables
- garantir un retour d'appel dans les 2 jours ouvrables qui suivent la réception d'une plainte formulée verbalement et une réponse dans un délai maximal de 10 jours ouvrables dans le cas d'une plainte écrite
- identifier la personne-ressource; renseigner la personne concernée du calendrier prévu pour le traitement de la plainte
- recueillir les commentaires, les suggestions et les insatisfactions à l'aide du formulaire « Votre opinion sur nos services » disponible dans une enveloppe affranchie dans toutes nos traverses.

COMMENT NOUS JOINDRE

Par courriel :

stq@traversiers.gouv.qc.ca

À nos bureaux ou par la poste :

Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9

Par téléphone au numéro 1 877 787-7483 (sans frais au Canada et aux États-Unis) et sélectionnez la traverse pour laquelle vous désirez obtenir de l'information :

Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola
Québec-Lévis
L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive
Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine
Matane-Baie-Comeau-Godbout

Pour les traverses exploitées en partenariat avec l'entreprise privée, contactez-les directement :

L'Isle-aux-Grues-Montmagny	(418) 241-5117
Rivière-du-Loup-Saint-Siméon	(418) 862-5094
Île d'Entrée-Cap-aux-Meules	(418) 986-5705

POUR CONNAÎTRE NOS HORAIRES ET NOS TARIFS

Consultez en tout temps notre site Internet à l'adresse : www.traversiers.gouv.qc.ca. Consultez nos brochures dans les bureaux d'information touristique des régions desservies par nos services de traversiers.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du conseil d'administration et de tout le personnel, je suis heureux de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* de la Société des traversiers du Québec (STQ). Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités réalisées par la Société et présente les résultats obtenus au regard de son plan stratégique et de sa *Déclaration de services aux citoyens*.

Pendant cet exercice, beaucoup de travail a été accompli par un comité formé de représentants du ministère des Transports (MTQ) et de la Société des traversiers du Québec (STQ). Ce comité avait été mandaté afin d'évaluer en profondeur la gestion de la Société de même que sa structure afin de s'assurer que son statut de société d'État publique soit celui qui convienne le mieux à sa mission.

Tout au long de l'année, notre personnel s'est dévoué sans compter afin d'offrir un service de qualité à tous nos passagers. Chacune des traverses exploitées par la Société a réussi à atteindre ou à dépasser l'objectif de satisfaction générale de 8,5 en ce qui a trait à nos services de traversiers. Ce n'est pas surprenant lorsqu'on analyse quelques chiffres du présent rapport. En effet, la flotte a réalisé 104 726 traversées, ce qui représente un taux de réussite de 99,1 % des traversées prévues. Quant aux clientèles, elles sont stables, tant en ce qui concerne le nombre de passagers que celui des véhicules. Au total, 5 327 715 passagers et 2 665 103 unités équivalentes automobiles ont utilisé nos services.

Gérer un tel achalandage nécessite des procédures rigoureuses et un engagement de chaque instant du personnel au chapitre de la sécurité. Équipements, formation, exercices d'urgence, rien n'est laissé au hasard afin que la sécurité de nos passagers et de nos employés soit assurée en toutes circonstances. En plus du volet sécurité, le volet sûreté est maintenant indissociable de tout service de transport collectif. Il concerne la prévention et la protection des passagers en cas de menace terroriste. En cours d'exercice, la Société a fait un inventaire de ses installations afin de préparer des plans locaux de sûreté. Les nouvelles exigences réglementaires, tant en ce qui concerne la sécurité que la sûreté, ont nécessité l'embauche de personnel dédié à la supervision de ces deux dossiers importants.



Toujours soucieuse d'être accessible à la plus vaste clientèle possible, la Société a rédigé un *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*. Les passagers qui ont des besoins spéciaux seront heureux d'apprendre que la très grande majorité de nos installations sont accessibles aux personnes handicapées et que la gratuité est accordée à leur accompagnateur.

En ce qui concerne la tarification, elle a été majorée de 2,5 % au 1^{er} juin 2006 selon l'indice des prix à la consommation. Les grilles tarifaires pour les traverses de Sorel-Tracy, de Québec et de Matane n'avaient pas été majorées depuis l'exercice 2000-2001. Cette hausse n'a toutefois pas réussi à couvrir les augmentations appréciables des dépenses causées par divers ajustements à la masse salariale ni à contrer l'escalade des prix du carburant. Rappelons que le carburant nous coûtait 0,33 \$/litre pour l'exercice 2001-2002 tandis qu'il a fallu déboursier 0,70 \$/litre en 2006-2007.

Du côté des directions de traverse, il y a eu quelques changements ce printemps. M. Paul Deschênes, directeur de la traverse de Matane, a pris sa retraite après 26 ans de service dans différentes fonctions à la Société. C'est M^{me} Gréta Bédard, directrice de la traverse de Tadoussac, qui a assuré l'intérim à la direction de la traverse de Matane. Quant à la traverse de Tadoussac, la direction par intérim est assurée par M. Rémi Deschênes, capitaine sénior de cette traverse.

Pour ce qui est des traverses exploitées en partenariat, le capitaine Jean-Jacques Lavoie, exploitant de la traverse L'Isle-aux-Grues–Montmagny depuis 1981, a pris sa retraite en décembre dernier. Ce départ a causé une certaine remise en question des façons d'exploiter les traverses en partenariat. Pour la saison 2007, la Société a décidé de mettre sur pied un projet-pilote avec la Municipalité de L'Isle-aux-Grues pour l'exploitation de cette traverse. C'est une première pour la STQ de s'adjoindre une municipalité afin d'offrir un service de traversier.

Dans les semaines précédant la publication de ce rapport de gestion, la Société a reçu la confirmation que le Conseil des ministres acceptait la recommandation du rapport du comité (STQ-MTQ). La recommandation de ce comité visait à maintenir la STQ sous sa forme actuelle de société d'État publique et précisait que le comité devait poursuivre sa réflexion sur les trois points suivants :

- l'accroissement de l'autofinancement et la révision de la politique tarifaire de la STQ,
- la redéfinition des services qu'elle offre,
- la révision de sa gouvernance et l'élimination des doublages entre la STQ et le MTQ.

Le comité a su reconnaître la saine gestion de la Société et l'excellent travail de tous les employés qui ont à cœur d'offrir un service de qualité à tous leurs concitoyens. Cette bonne nouvelle a été très favorablement accueillie, tant par nos employés que par les utilisateurs. Le statut de la STQ avait fait l'objet de discussions lors des comités consultatifs de chacune des traverses et c'est à l'unanimité que ces comités souhaitaient le maintien de la STQ sous sa forme actuelle.

Nous pouvons maintenant aller de l'avant afin de poursuivre la rédaction de notre nouvelle planification stratégique qui couvrira les quatre prochaines années. Cette planification précisera la vision d'entreprise qui nous guidera dans chacun de nos projets. Elle s'appuiera sur les objectifs gouvernementaux et tiendra compte des nouvelles règles de gouvernance gouvernementales.

L'innovation devra être plus présente que jamais à la STQ, car de multiples défis seront à relever dans les années à venir, comme :

- la gestion de la sécurité et de la sûreté
- la relève chez les officiers de navigation et les officiers de mécanique de marine
- l'entretien de notre flotte qui a déjà une moyenne d'âge de 30 ans
- le respect des bonnes pratiques environnementales, priorité incontournable dans tous les projets à la Société
- le défi du financement de nos activités
- notre contribution à l'objectif gouvernemental de développement durable.

Je suis confiant que l'équipe compétente, consciencieuse et dévouée de la Société mènera à bien ces défis. Comme toujours, elle s'acquittera avec professionnalisme de sa mission qui est de **contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises en assurant de services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi l'essor social, économique et touristique du Québec.**

En terminant, je tiens à remercier les 506 employés de la Société des traversiers du Québec qui ont excellé dans leurs tâches en cours d'année. Au quotidien, ce sont leur visage, leurs compétences et leurs efforts qui sont connus de nos clients. Grâce à leur bon travail, la Société des traversiers du Québec peut être fière des résultats qu'elle présente dans ce rapport.

Je vous invite donc à prendre connaissance du *Rapport annuel de gestion 2006-2007* de la Société des traversiers du Québec. La lecture de chacune des sections vous permettra d'identifier les projets et les événements majeurs qui ont particulièrement mobilisé le personnel de la Société cette année.

Bonne lecture !

Le président-directeur général,

Georges Farrah

DÉCLARATION DE LA DIRECTION ET RAPPORT DE VALIDATION

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer l'atteinte des objectifs fixés au *Plan stratégique 2001-2004*. Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2006-2007 de la Société des traversiers du Québec

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats
- présentent des données exactes et fiables.

Les membres du comité de direction ont également approuvé le présent rapport annuel de gestion. De plus, le responsable de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion, et a émis un rapport de validation sur cette information.

À mon avis, l'information présentée dans le rapport annuel de gestion 2006-2007 correspond à la situation et est fiable.

Le président-directeur général,

Georges Farrah

Québec, le 30 août 2007

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Georges Farrah
Président-directeur général
Société des traversiers du Québec

Monsieur le Président-directeur général,

J'ai procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société des traversiers du Québec.

Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen a été effectué conformément aux Normes de l'audit interne. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Mon examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de mon examen, je conclus que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion me paraît plausible et cohérente.

Le responsable de la vérification interne,

Gaston Larocque, CA

Québec, le 30 août 2007



I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

I.1 MISSION, VALEURS ET ORIENTATIONS

La Société des traversiers du Québec (STQ) est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale de l'Assemblée nationale, le 4 juin 1971. Son capital-actions fait partie du domaine public et il est détenu par le ministre des Finances. L'autorité tutélaire est exercée par le ministre des Transports.

La mission de la Société des traversiers du Québec est de contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises en assurant des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi l'essor social, économique et touristique du Québec.

Les valeurs véhiculées dans l'entreprise sont les suivantes :

- la qualité du service
- le respect des personnes
- l'esprit de créativité et le partenariat.

Les trois grandes orientations de la STQ sont :

- des services de traversiers de qualité, sécuritaires et fiables pour les usagers
- une contribution active à la mobilité des personnes et des marchandises
- une gestion efficace et efficiente des ressources afin d'améliorer les services.

Créée à l'origine pour assurer la liaison entre les villes de Québec et de Lévis, la STQ s'est développée au cours des années et gère maintenant huit traverses dont trois avec la participation de l'entreprise privée.

I.2 RÉSEAU

La Société des traversiers du Québec exploite huit traverses

TRAVERSES		DISTANCE (KM)	DURÉE
1	Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola	1,6	10 min
2	Québec–Lévis	1,0	10 min
3	L'Isle-aux-Grues–Montmagny	7,8	30 min
4	L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive	3,7	15 min
5	Rivière-du-Loup–Saint-Siméon	25,6	65 min
6	Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine	1,6	10 min
7	Matane–Baie-Comeau	62,1	2 h 20 min
	Matane–Godbout	55,3	2 h 10 min
8	Île d'Entrée–Cap-aux-Meules	14,0	55 min





1.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION, DIRECTION GÉNÉRALE ET DIRECTION DE TRAVERSE

Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2006-2007, le conseil d'administration a tenu six assemblées ordinaires et une assemblée extraordinaire. Dans sa volonté d'être présente dans les régions et d'établir des relations avec les partenaires du milieu, la Société a tenu une de ces assemblées à L'Isle-aux-Coudres et une autre à Trois-Rivières.



Debout : Claude Canuel, consultant de la ville de Matane, François Désy, consultant en construction, Me Hubert Besnier, avocat. Assis : Johanne Robertson, présidente-directrice générale d'Expo nations inc., Georges Farrah, président-directeur général de la Société des traversiers du Québec.

Direction générale

Le comité de direction s'est réuni toutes les deux semaines au cours du présent exercice financier.



Debout : Jocelyn Fortier, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire, Édouard Rivard, vice-président à l'exploitation, Jacques Bernier, directeur des ressources humaines. Assis : Lucie Gendron, directrice de l'administration et des finances, Georges Farrah, président-directeur général de la Société des traversiers du Québec.

Direction de traverse



Daniel Mathieu
Directeur
Traverse de Sorel-Tracy



Jean Cantin
Directeur
Traverse de Québec



Christyan Dufour
Directeur
Traverse de L'Isle-aux-Coudres

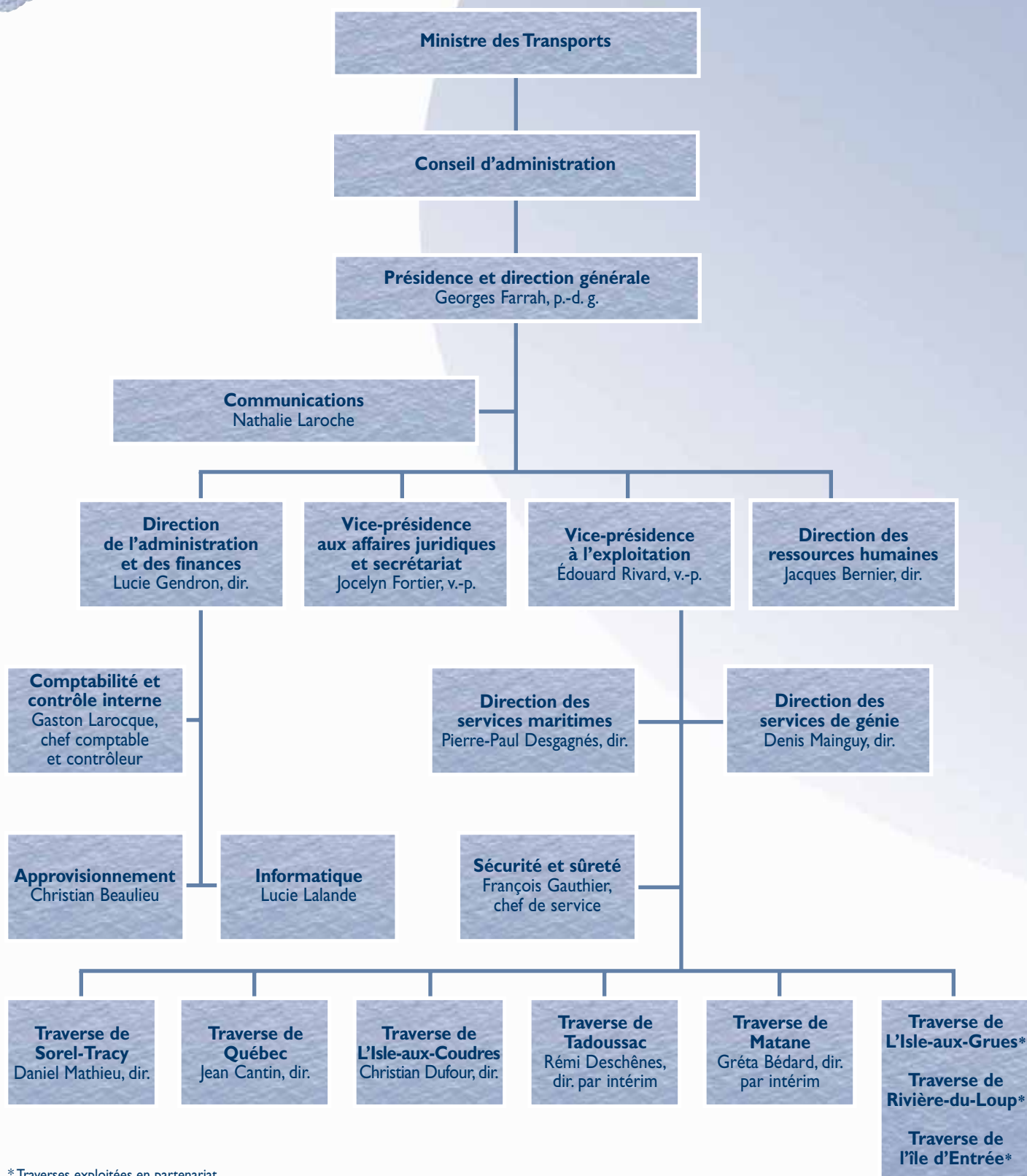


Rémi Deschênes
Directeur par intérim
Traverse de Tadoussac



Gréta Bédard
Directrice par intérim
Traverse de Matane


I.4 ORGANIGRAMME



* Traverses exploitées en partenariat

2. RÉSULTATS

L'incertitude quant à l'avenir de la Société ayant retardé l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique, la Société présente ses résultats en s'appuyant sur les objectifs de son plan stratégique le plus récent, soit celui de 2001-2004 et de sa *Déclaration de services aux citoyens* révisée au printemps 2006.

Consciente que plusieurs objectifs ont été réalisés depuis longtemps, la Société a tout de même décidé de conserver la présentation des objectifs selon le plan stratégique 2001-2004, car plusieurs de ces objectifs sont récurrents d'année en année et servent d'indicateurs de gestion. Le tableau suivant résume donc les orientations, les axes et les objectifs et présente les résultats obtenus. Une mention indique la page de référence pour chaque objectif et, dans le texte, **une ancre**  indique que le sujet se rapporte au tableau synthèse.

ORIENTATION	AXE	OBJECTIF	ÉTAT	RÉFÉRENCE	
1 ORIENTATION	Des services de traversiers de qualité, sécuritaires et fiables pour les usagers				
	Axe 1	S'assurer que les services offerts répondent aux besoins des usagers			
		Objectif 1	Atteindre et maintenir un niveau de satisfaction de la clientèle de 8,5 et plus	Atteint	Page 27
		Objectif 2	Revoir et optimiser les principaux systèmes d'interface entre la STQ et ses clients :		
			- Site Internet	Atteint	Page 26
			- Service téléphonique	Atteint	Page 26
			- Billetterie	En cours	Page 26
	Axe 2	Assurer le maintien en bon état des navires et des infrastructures terrestres et se doter de procédures d'opération sécuritaires			
		Objectif 3	Maintenir à moins de 0,5 % le nombre de traversées annulées pour cause de défauts des équipements	Atteint	Page 22
		Objectif 4	D'ici 2004, diminuer de 50 % le nombre d'incidents dans les traverses	Remplacé	Page 23
		Objectif 5	Obtenir une accréditation SGS (Système de gestion de la sécurité) pour tous les navires de la flotte d'ici 2002	11/11	Page 21
	Objectif 6	Rendre conformes aux normes CSA toutes les rampes d'embarquement d'ici 2002	19/19	Page 25	
2 ORIENTATION	Une contribution active à la mobilité des personnes et des marchandises				
	Axe 1	Améliorer les services de traversiers existants			
		Objectif 7	Proposer d'ici 2002 un plan de modernisation de la flotte et des infrastructures terrestres	Atteint	
		Objectif 8	Proposer d'ici 2002, de concert avec les divers partenaires concernés, une meilleure intégration et intermodalité des services de transports en commun dans les régions de Québec et de Lévis	Atteint	
		Objectif 9	Être à l'écoute des besoins des communautés en tenant au minimum deux rencontres par année des six comités consultatifs régionaux	Atteint	Page 26
	Axe 2	Revoir l'offre de service en fonction de l'évolution des besoins			
	Objectif 10	Proposer d'ici 2002, de concert avec le MTQ, des solutions concrètes d'amélioration de la fluidité de la circulation sur la route 138 par un lien intermodal incluant le maritime	Atteint		
	Objectif 11	Proposer d'ici 2002 une stratégie globale de réorganisation des services de traversiers du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie et de la Côte-Nord	Atteint		

ORIENTATION	AXE	OBJECTIF	ÉTAT	RÉFÉRENCE	
3 ORIENTATION	Une gestion efficace et efficiente des ressources afin d'améliorer les services				
	Axe 1	Assurer la meilleure adéquation entre l'offre et la demande de services			
		Objectif 12	S'assurer que toute augmentation de l'offre de service ait pour conséquence de maintenir, voire d'augmenter le nombre de véhicules transportés par traversée	Atteint	Page 23
		Objectif 13	Intégrer au tableau de bord de la STQ, d'ici 2002, le nombre de véhicules laissés sur les quais	Atteint	Page 23
	Axe 2	Assurer une gestion des ressources humaines transparente et équitable pour un personnel motivé, performant et adapté aux besoins de l'organisation			
		Objectif 14	Avoir implanté, d'ici 2002, un système informatisé de gestion des ressources humaines intégré aux autres systèmes d'information de la STQ	Atteint	
		Objectif 15	Favoriser la participation d'au moins 50 % des employés concernés dans la révision des processus de services à la clientèle dont les services téléphoniques de renseignements, de billetterie, etc.	Atteint	
		Objectif 16	Accroître les compétences et l'efficacité du personnel, en consacrant à la formation des ressources avantageusement comparables aux autres entreprises du secteur maritime	Atteint	Page 17
		Objectif 17	Assurer un milieu de travail sain et sécuritaire de façon à maintenir un taux d'absentéisme et des taux d'accidents du travail à des niveaux avantageusement comparables aux autres entreprises du secteur maritime	Atteint	Page 17
	DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS		Objectif 1	Atteindre et maintenir un niveau de satisfaction de la clientèle de 8,5 et plus	Atteint
		Objectif 2	Publier un formulaire de collecte d'opinions	Atteint	
		Objectif 3	Instaurer un système efficace de gestion des plaintes :	Atteint	
			- Retour d'appel dans les 2 jours ouvrables qui suivent la réception d'une plainte formulée verbalement	Atteint	Page 28
			- Traitement des plaintes dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception d'une plainte écrite	Atteint	Page 28

3. FAITS SAILLANTS

3.1 RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2006-2007, l'effectif total de la Société atteignait 506 employés, une hausse de 3,7 % comparativement aux 488 employés de l'exercice financier précédent. Converti en équivalents temps complet (ETC), l'effectif s'élève à 421 ETC. Quant à la masse salariale, elle a subi une hausse de 5,8 %, passant de 23,3 M\$ en 2005-2006 à 24,6 M\$ en 2006-2007. Cette augmentation s'explique par

- l'augmentation des salaires au 1^{er} avril 2006
- le règlement de l'équité salariale et des relativités salariales
- l'augmentation de l'effectif minimal à bord des navires exigé par Transports Canada.



Note au livre de bord.

RÉPARTITION DE L'FFECTIF (EN ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET)

PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE		
	2005-2006	2006-2007
Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola	62	65
Québec-Lévis	95	99
L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive	40	42
Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine	81	79
Matane–Baie-Comeau–Godbout	90	86
Entretien et réparation	21	20
Siège social	30	30
	419	421
PAR CATÉGORIE D'EMPLOI		
	2005-2006	2006-2007
Officiers de navigation	56	52
Officiers mécaniciens	54	53
Autres membres d'équipage	164	173
Personnel de quais et d'entretien	50	43
Personnel de ventes et réservations	33	37
Personnel de bureau et techniciens	37	39
Professionnels	11	11
Cadres	14	13
TOTAL	419	421

La formation

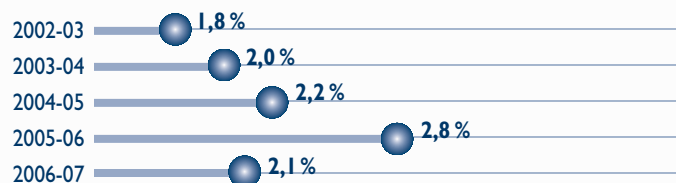
La nature des activités de la Société et l'environnement très réglementé qui encadre ses opérations entraînent des investissements importants au chapitre de la formation du personnel de la Société.

En 2006-2007, un budget de 519 000 \$, soit 2,1 % de la masse salariale, a été affecté aux différentes activités de formation, dont 50 % à des activités reliées à la sécurité.

Les autres activités de formation visaient l'obtention de brevets supérieurs, la préparation de la relève, l'entraînement du personnel et le service à la clientèle. Ces activités représentent plus de 11 500 heures de formation, soit une moyenne de 27 heures de formation par ETC.

Selon les données publiées par Emploi Québec pour l'année 2004, les employeurs du secteur d'activité économique *Transport par eau* avaient, en moyenne, déclaré des dépenses de formation équivalent à 0,95 % de leur masse salariale.

POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉE À LA FORMATION



HEURES ANNUELLES DE FORMATION



La santé des personnes au travail

Taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme a connu une hausse de 4 %, passant de 6,03 % l'an dernier à 6,27 % cette année. Quant aux heures d'absence en assurance salaire et en invalidité prolongée, elles représentent 66,2 % des heures totales d'absence. De plus, il y a une hausse notable des jours perdus par suite d'accidents du travail. On observe 614 jours perdus en raison d'accidents du travail contre 456 en 2005-2006, soit une hausse de 34,6 %. En cours d'exercice, 31 accidents de travail avec perte de temps ont été relevés comparativement à 29 pour l'exercice précédent.

TAUX D'ABSENTÉISME



TAUX DE FRÉQUENCE



Note : Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents de travail qui surviennent par million d'heures travaillées.

Accès à l'égalité en emploi

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. A-2.01) institue un cadre particulier d'accès à l'égalité en emploi pour corriger la situation des personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination en emploi.

Le programme d'accès à l'égalité de la STQ a été adopté par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) en mai 2006. Le programme vise particulièrement à promouvoir et à appuyer l'intégration des femmes dans des emplois non traditionnels, notamment les emplois de matelots, d'officiers de navigation et d'officiers mécaniciens.

Par ailleurs, par suite de modifications à la Loi intégrant les personnes handicapées comme groupe visé dans les programmes d'accès à l'égalité en emploi, la STQ a mené diverses consultations auprès des syndicats et des membres du personnel et a présenté à la CDPDJ un rapport d'analyse de ses effectifs.

Équité salariale

La Loi sur l'équité salariale (L.R.Q., c. E-12.001) a pour objet de corriger les écarts salariaux à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories à prédominance féminine. En vertu de cette loi, la Société a élaboré quatre programmes distincts d'équité salariale, soit un programme pour chacun des groupes syndiqués et un pour le personnel non syndiqué. Ces programmes étaient complétés au 31 mars 2007.



Appareillage du N.M. Camille-Marcoux.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TYPE D'EMPLOI SELON LES GROUPES CIBLES

	TOTAL	FEMMES	MINORITÉS	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES
Officiers de navigation	67	-	-	2	-
Officiers mécaniciens	65	2	2	-	-
Autres membres d'équipage	216	19	1	2	1
Personnel de quais et d'entretien	55	4	-	2	2
Personnel de vente et de réservation	37	17	-	1	1
Cadres	13	2	-	-	-
Professionnels	11	2	-	-	-
Personnel de bureau et techniciens	42	34	-	1	-
TOTAL	506	80	3	8	4
%	100 %	15,8 %	0,6 %	1,6 %	0,8 %

3.2 EXPLOITATION

LA FLOTTE

La flotte de la Société des traversiers du Québec est composée de onze navires. Les huit traversiers suivants demeurent actifs à longueur d'année :

- Traverse de Sorel-Tracy
N.M. Catherine-Legardeur et *N.M. Lucien-L.*
- Traverse de Québec
N.M. Alphonse-Desjardins et *N.M. Lomer-Gouin*
- Traverse de L'Isle-aux-Coudres
N.M. Joseph-Savard
- Traverse de Tadoussac
N.M. Jos-Deschênes et *N.M. Armand-Imbeau*
- Traverse de Matane
N.M. Camille-Marcoux

Deux traversiers agissent comme navires de relève ou d'appoint. Ils remplacent ceux qui subissent des travaux d'entretien ou ils secondent un navire régulier en période estivale :

- Traverse de L'Isle-aux-Coudres et de Québec
N.M. Radisson
- Toutes les traverses
N.M. Félix-Antoine-Savard

Finalement, le *N.M. Grue-des-Îles* est en service à la traverse de L'Isle-aux-Grues d'avril à décembre.

Âge de la flotte

Les traversiers de la Société des traversiers sont en très bonne condition grâce à un programme de maintenance rigoureux et un suivi minutieux des équipages. La flotte atteint l'âge moyen de 30 ans. Pour cette catégorie de navires et compte tenu des exigences quotidiennes reliées au service, la flotte est considérée comme vieillissante. Des travaux majeurs de rénovation sont à prévoir lorsque les navires atteignent entre 20 et 30 ans d'âge. Cette année, le *N.M. Camille-Marcoux* a fait l'objet d'une étude plus approfondie afin de le rendre conforme à la nouvelle réglementation de Transports Canada et prolonger sa vie utile.

Au cours de cet exercice, la STQ a obtenu de la ministre des Transports, l'autorisation de faire construire un nouveau navire pour la traverse île d'Entrée-Cap-aux-Meules, aux Îles-de-la-Madeleine.



En route vers l'Isle-aux-Coudres, le *N.M. Joseph-Savard* croisant le *N.M. Radisson*.

ÂGE DE LA FLOTTE

NOM DU NAVIRE	CONSTRUCTION	RÉNOVATION OU REMPLACEMENT PRÉVU	ÂGE
<i>N.M. Radisson</i>	1954	Rénové en 1986 - Remplacement à prévoir d'ici 2010	53 ans
<i>N.M. Lucien-L.</i>	1967	Rénové en 1992	40 ans
<i>N.M. Alphonse-Desjardins</i>	1971	Rénové en 2003	36 ans
<i>N.M. Lomer-Gouin</i>	1971	Rénové en 2003	36 ans
<i>N.M. Camille-Marcoux</i>	1974	Remplacement à prévoir d'ici 2012	33 ans
<i>N.M. Jos-Deschênes</i>	1980	Rénové en 1996	27 ans
<i>N.M. Armand-Imbeau</i>	1980	Rénové en 1996	27 ans
<i>N.M. Grue-des-Îles</i>	1981	Pas de rénovation prévue	26 ans
<i>N.M. Joseph-Savard</i>	1985	Rénovation à prévoir à partir de 2010	22 ans
<i>N.M. Catherine-Legardeur</i>	1985	Rénové en 2005-2006	22 ans
<i>N.M. Félix-Antoine-Savard</i>	1997	Pas de rénovation prévue	10 ans
Âge moyen de la flotte			30 ans

Cales sèches et améliorations majeures

Selon les exigences de Transports Canada et en fonction de la logistique opérationnelle de la Société, les navires visitent la cale sèche aux deux, quatre ou cinq ans pour des travaux qui comprennent généralement une inspection de la coque et de divers compartiments, ainsi que le reconditionnement d'éléments de la propulsion et des systèmes de gouverne. De plus, des travaux de sablage et de peinture de la coque et des superstructures sont également réalisés. À la suite de ces travaux, les navires sont certifiés pour une période de quatre ou cinq ans.

Cette année, trois navires ont été mis en cale sèche :

- le *N.M. Radisson* pour l'installation d'un propulseur d'étrave
- le *N.M. Joseph-Savard* pour l'installation d'un propulseur d'étrave et pour d'importants travaux d'acier
- le *N.M. Grue-des-Îles* pour les réparations des avaries aux hélices et à un arbre porte-hélice.

La bonne condition actuelle de la flotte ne doit pas nous faire oublier que l'âge de plus en plus avancé des navires occasionnera au cours des prochaines années une importante augmentation des coûts de maintenance.



Mise à l'eau du *N.M. Joseph-Savard* au Chantier Océan de L'Isle-aux-Coudres.

Le *N.M. Félix-Antoine-Savard* d'une traverse à l'autre

Grâce à la disponibilité et à la polyvalence du *N.M. Félix-Antoine-Savard*, la Société a respecté son offre de service à chacune des traverses touchées par le retrait d'un navire régulier devant subir des travaux d'entretien. D'avril à décembre 2006, le *N.M. Félix-Antoine-Savard* a été utilisé comme navire de relève et comme navire d'appoint aux traverses de Sorel-Tracy, L'Isle-aux-Coudres, Tadoussac et Matane.

Protection de l'environnement et rentabilité sociale

La Société des traversiers est très sensible à la protection de l'environnement. Depuis 1993, elle a mis en place un ensemble de procédures préventives qui visent plus précisément à :

- éviter tout déversement d'hydrocarbures à la mer
- maintenir la propreté des bouchains dans les salles des machines
- traiter les eaux usées rejetées à la mer par les navires.

De plus, la protection de l'environnement est intégrée dans les manœuvres quotidiennes et la planification de travaux de rénovation de navires, comme :

- l'installation d'un système de mesure de la consommation du carburant
- les mesures d'économies du carburant
- l'informatisation de la maintenance des navires
- l'acquisition de moteurs diesel à injection électronique
- l'amélioration de l'isolation des compartiments des navires
- l'amélioration du système de chauffage des navires.

Par ailleurs, un représentant de la Société siège au comité de Transports Canada sur les rejets des eaux usées par les navires dans le fleuve Saint-Laurent. La Société participe également au comité de la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) pour la mise en place d'une politique environnementale pour l'industrie maritime.

La prochaine planification stratégique de la Société incorporera un plan d'action quinquennal en matière de protection de l'environnement.

Quant à la rentabilité sociale, certaines traverses sont reconnues comme des routes maritimes essentielles au désenclavement des résidants des îles, tant pour leur déplacement que pour leur ravitaillement en denrées de toutes sortes. Les autres services de traversiers sont considérés comme le prolongement de routes terrestres, permettant de relier rapidement et économiquement les communautés. Ces services font partie intégrante du réseau routier provincial et sont majoritairement offerts par la Société des traversiers et subventionnés par le ministère des Transports du Québec.

La rentabilité sociale des services de traversiers s'exprime par des économies de temps et d'argent pour le citoyen. De plus, tous les véhicules qui montent à bord des traversiers sont des véhicules en moins sur les routes, ce qui permet de réduire la congestion routière, l'usure des routes et de diminuer la probabilité d'accidents.

Le tableau suivant présente sommairement le nombre de kilomètres à parcourir pour relier par route les diverses municipalités desservies par les traverses. Bien évidemment, la majorité des usagers poursuivent leur trajet plus loin que le point de chute qu'est la traverse, mais ce tableau permet d'apprécier les importantes économies d'émission de CO² favorisées par la présence des services de traversiers.

TRAJET REMPLAÇANT LA TRAVERSE	DISTANCE À PARCOURIR EN KM PAR VOIE TERRESTRE	FRÉQUENTATION 2006-2007 EN NOMBRE DE VÉHICULES
Sorel-Tracy à Saint-Ignace-de-Loyola	151	537 882
Québec à Lévis	31	369 185
Tadoussac à Baie-Sainte-Catherine	306	810 944
Rivière-du-Loup à Saint-Siméon	391	74 126
Matane à Baie-Comeau ou Godbout		92 098
- Matane à Baie-Comeau	828	
- Matane à Godbout	883	

Système de gestion de la sécurité

Le Système de gestion de la sécurité de la Société répond à la norme *International Safety Management (ISM)* et est accrédité par Lloyd's Register of Shipping. Ce système couvre tous les processus de contrôle de la sécurité et de la prévention des risques de pollution, que ce soit à bord des navires ou dans les bureaux administratifs que la Société exploite.

Amorcées à l'automne 2001, les démarches pour l'accréditation de l'ensemble de la flotte sont maintenant complétées avec l'accréditation de la traverse Québec-Lévis. Les audits internes et les audits externes ont été tenus en cours d'année, tant pour le bureau administratif que pour les trois traversiers qui sont affectés à cette traverse : les *N.M. Alphonse-Desjardins*, *N.M. Lomer-Gouin* et *N.M. Radisson*.



Exercice annuel d'évacuation.

Sûreté des installations

Depuis les tragiques événements de septembre 2001, un nouveau mot est entré dans le vocabulaire mondial, il s'agit de « sûreté ». De nombreux endroits et les modes de transports collectifs ont été identifiés comme des cibles potentielles pour la menace terroriste. Le Canada est maintenant assujéti au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS), car il est l'un des pays signataires de la convention SOLAS (International Convention for the Safety of Life at Sea).

Régie par la réglementation canadienne et informée qu'elle devra respecter le nouveau règlement sur la sûreté qui entrera en vigueur au cours de l'année 2007, la STQ a commencé à évaluer l'ensemble de ses infrastructures terrestres dès l'automne 2006. Des plans locaux de sûreté seront élaborés à la suite de cette évaluation selon les priorités déterminées par Transports Canada. Ces plans présenteront les moyens que la STQ entend mettre en place pour dissuader les personnes malveillantes et pour protéger la clientèle qui fréquente ses traverses. En plus des moyens de dissuasion et de protection qui seront installés, le personnel des traversiers suivra une formation sur la sûreté.

La STQ est proactive dans ce dossier de la sûreté. Elle déploie tous les efforts nécessaires afin de respecter la nouvelle réglementation tout en limitant le plus possible les modifications perceptibles par ses différentes clientèles.

LES TRAVERSÉES

POURCENTAGE DE RÉUSSITE DES TRAVERSÉES PRÉVUES



POURCENTAGE DE TRAVERSÉES ANNULÉES POUR CAUSE DE DÉFECTUOSITÉ DES ÉQUIPEMENTS



On constate une nette amélioration par rapport à l'année précédente. Il y a eu moins de bris aux traverses qui présentent une haute fréquence des départs comme les traverses de Tadoussac et de Sorel-Tracy.

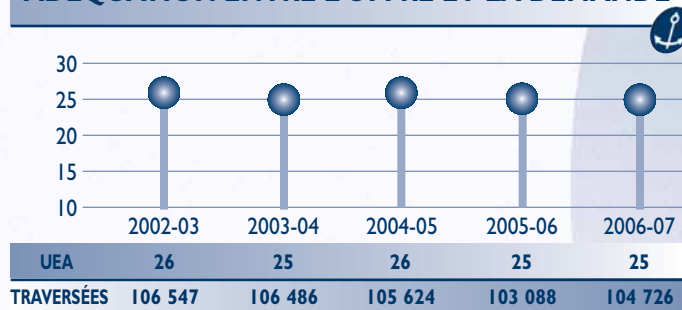
NOMBRE D'ANNULATIONS DE TRAVERSES SELON LES CAUSES

	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
Débarcadères	50	12	321	207	66
Navires	437	161	136	461	244
Climat	606	672	554	762	375
Grève	0	0	4	390	0
Autres	82	232	374	284	223
TOTAL	1 175	1 077	1 389	2 104	908



Le N.M. Camille-Marcoux.

ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE



Le nombre de traversées est passé de 103 088 lors du précédent exercice à 104 726 en 2006-2007. Cette augmentation est principalement attribuable au moins grand nombre de traversées qui ont dû être annulées en cours d'année.

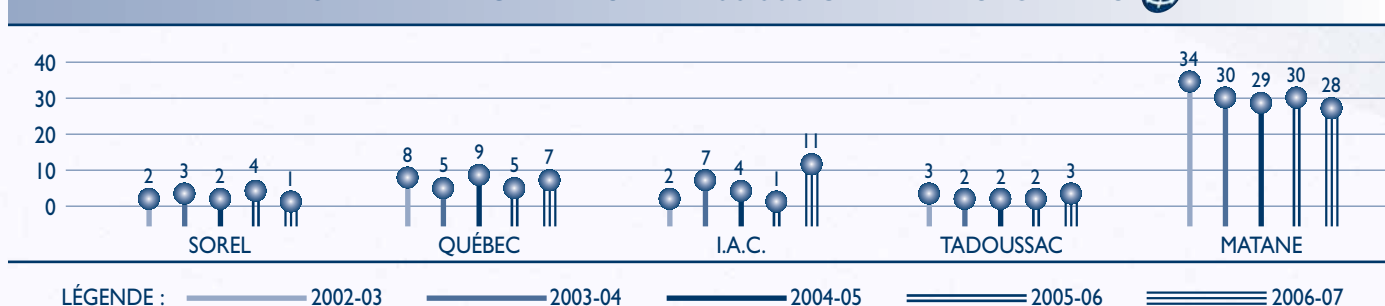


Chargement du N.M. Jos-Deschênes.

POURCENTAGE DES TRAVERSÉES SANS UEA LAISSÉES À QUAI

	AVRIL-JUIN	JUILLET-SEPTEMBRE	OCTOBRE-DÉCEMBRE	JANVIER-MARS
2002-03	92,4	81,9	95,7	96,4
2003-04	95,3	87,3	97,2	97,2
2004-05	93,1	86,6	95,5	95,7
2005-06	93,6	86,4	97,5	97,6
2006-07	92,9	87,4	96,9	98,6

NOMBRE D'INCIDENTS PAR 100 000 UEA TRANSPORTÉES



On dénote une hausse importante des incidents à L'Isle-aux-Coudres, mais près de la moitié de ceux-ci sont attribuables au seul événement où le N.M. Radisson a heurté le quai causant des dommages à plusieurs véhicules. À la suite de cet événement, et même si la vie utile du traversier est limitée car il atteint plus de 53 ans, la Société a décidé d'investir dans l'installation d'un propulseur d'étrave pour faciliter les manœuvres d'accostage.

INFRASTRUCTURES TERRESTRES

Travaux de dragage

Afin d'offrir des services de traversiers sécuritaires et fiables, la Société a procédé à des travaux de dragage à l'été 2006 pour contrer la sédimentation et l'ensablement qui nuisent aux manœuvres d'accostage aux quais suivants :

- L'Isle-aux-Coudres
- L'Isle-aux-Grues
- Rivière-du-Loup

Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola

Des démarches ont été entreprises avec la Ville de Sorel-Tracy afin d'acquérir l'espace nécessaire sur le quai n° 2 pour la construction d'une nouvelle gare fluviale. Les négociations se poursuivront en 2007 lorsque la Ville deviendra propriétaire du quai dans le cadre du programme de dessaisissement des infrastructures portuaires du gouvernement du Canada.

Québec-Lévis

À Lévis, des travaux aux rampes d'embarquement des véhicules et des piétons ont été effectués afin d'éliminer les rails-guides qui causaient des problèmes de fonctionnement. Ces rampes ont été rattachées à la culée éliminant ainsi le besoin d'avoir des rails-guides. De plus, la rampe piétons a été renforcée.

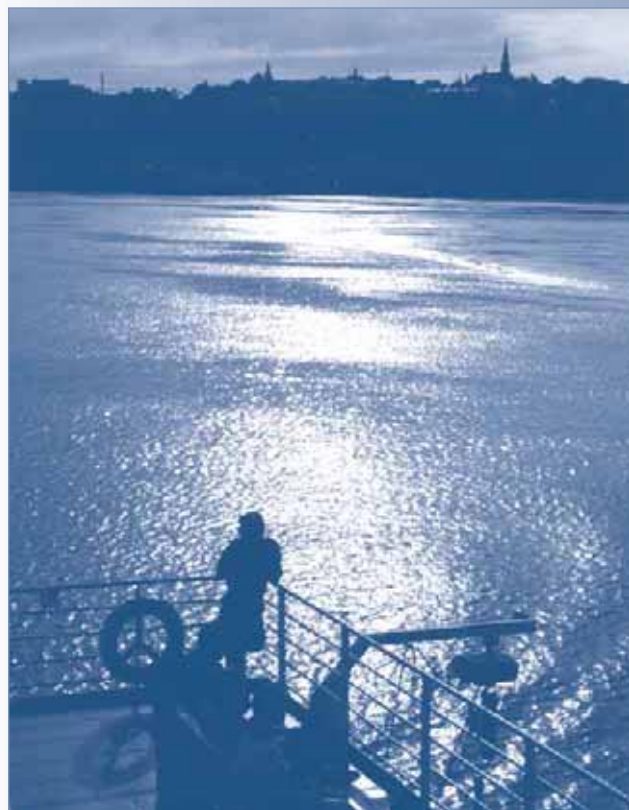
De l'équipement électrique a été installé au quai Paquet de Lévis et au quai des Foulons du côté de Québec pour alimenter les traversiers à quai pour la nuit. Ces installations permettent d'économiser le carburant des génératrices des traversiers tout en diminuant les gaz à effet de serre.

La préparation des plans et devis de modernisation des gares de Québec et de Lévis a été effectuée en cours d'exercice. La modernisation des gares visent deux objectifs principaux, soit la mise aux normes de ces édifices et la modernisation des billetteries. La gare de Québec sera modernisée à l'été et l'automne 2007.

Rivière-du-Loup–Saint-Siméon

Des représentants de la Ville de Rivière-du-Loup et de la marina ainsi que des propriétaires de bateaux d'excursion ont participé à plusieurs rencontres concernant le réaménagement du terminal du quai de Rivière-du-Loup. Ces rencontres permettront entre autres à la Ville d'élaborer un programme d'intégration architecturale pour que tous les utilisateurs puissent prendre leur place de façon harmonieuse en bordure du fleuve Saint-Laurent et protéger la beauté du site.

Les études sur les impacts du dragage et les possibilités de valorisation des sédiments se poursuivent. Soucieuse du développement durable, la Société, en association avec le MTQ, vérifiera l'éventualité d'utiliser une partie des sédiments dragués pour consolider une section de l'autoroute 20 menacée par l'érosion à Rivière-du-Loup. Toutes ces études sont nécessaires pour la réalisation du projet de reconstruction du quai prévue en 2010-2011.



Traversée matinale vers Lévis.

L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive

Une section de la face est du quai de Saint-Joseph-de-la-Rive a été réparée, soit la couronne du quai, la section de la palplanche ainsi que l'enrochement de protection.

Des travaux de construction d'aqueduc et d'égout ont également été réalisés pour desservir la gare de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Une entente avec la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres a permis de rallonger le réseau d'aqueduc et d'égout jusqu'à la gare afin qu'elle puisse être desservie en eau potable et que ses eaux usées soient traitées par la municipalité.



Réparation de la palplanche.



Enrochement.

Matane–Baie-Comeau–Godbout

Des réparations ont été effectuées aux poutres de béton du quai de Matane. Ces poutres supportent les systèmes de défenses du quai ainsi que la dalle de béton du stationnement qui a également été réparée.

Une étude de prévision de vagues a été réalisée au quai de Godbout. Cette étude a permis de concevoir et d'optimiser la protection de la face sud du quai qui subissait des tempêtes dont les vagues pouvaient franchir le quai. Les travaux de renforcement du quai et de construction de la protection en enrochement sont prévus en 2007 et 2008.



Vagues de forte amplitude frappant le quai de Godbout.

Norme CSA

En 2000, la Société a participé à la préparation de la norme CSA S826 conjointement avec d'autres entreprises du secteur maritime dont BC Ferries et Marine Atlantic et avec la collaboration de Transports Québec et Travaux publics Canada. Cette norme regroupe la conception, l'exploitation, l'inspection et l'entretien des embarcadères de traversiers.

En cours d'exercice, les rampes de Québec et de Lévis ont été certifiées, ce qui complète la certification de tous les embarcadères de la Société.

La Société Lloyd's a émis une attestation de conformité des pratiques et procédures de la Société conformément à la norme CSA S826.

3.3 COMMUNICATIONS ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

En cours d'année, la Société a élaboré son premier *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*. Ce plan a été réalisé grâce à la participation de responsables de divers services : services maritimes, service de génie, approvisionnement, service des ressources humaines et des communications. De plus, une personne du ministère des Transports vivant avec un handicap nous a assistés et a validé le contenu de ce plan qui est accessible par le lien *Publications* sur notre site Internet. Bien que la très grande majorité de nos installations soient accessibles aux personnes handicapées, une attention particulière est portée à cette clientèle et diverses modifications seront apportées à nos gares et aux navires lors de travaux de rénovation majeure. De la formation est également prévue pour mieux outiller nos employés qui doivent accompagner ces personnes dans nos installations. En cours d'exercice, cette formation a été offerte aux employés de la traverse de Matane.

Comités consultatifs régionaux

Les comités consultatifs régionaux (CCR) permettent à la Société de mieux cibler les besoins de ses usagers et de mieux connaître les milieux qu'elle dessert. Les CCR permettent également à la Société d'être à l'écoute des attentes de ses partenaires et de leur expliquer ses politiques et ses objectifs. Ces comités constituent un forum privilégié tant pour la Société que pour les divers représentants socio-économiques des régions.

Conformément à son objectif, la Société a tenu deux réunions des CCR de Québec, de L'Isle-aux-Grues, de L'Isle-aux-Coudres, de Tadoussac et de Matane ainsi que trois rencontres avec celui de Sorel-Tracy.

Site Internet

Le formulaire de réservations en ligne pour la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout a généré 4 228 demandes de réservations, soit deux fois plus que l'an dernier. Au total 82 412 réservations ont été prises soit par téléphone, par télécopieur, en personne et grâce au formulaire en ligne.

Le site Internet de la Société, www.traversiers.gouv.qc.ca, est de plus en plus populaire. En cours d'année, 267 302 visites ont été enregistrées, soit une moyenne de 732 visites par jour, une hausse de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

La Société a reporté au prochain exercice la refonte de son site.

Téléphonie

Le numéro d'information sans frais, 1 877 787-7483, offre 24 h sur 24 de l'information sur les traverses de la Société. Pour l'exercice 2006-2007, quelque 31 980 appels ont été reçus à ce numéro et près de 61 % des appelants ont cheminé dans le système d'information automatisé sans chercher à parler à un préposé de la Société. Le personnel peut donc répondre promptement aux questions plus complexes de certains clients.

Billetterie

En 2006-2007, la Société a modernisé les logiciels et les équipements des billetteries de la traverse de Sorel-Tracy. Ces étapes seront complétées pour les traverses de Matane et de Québec au cours du prochain exercice financier. La fin de l'implantation, qui comprendra le transfert des données des billetteries au siège social, est prévue pour décembre 2007.



*Découvrir le Québec
d'une rive à l'autre!*

Satisfaction de la clientèle

La Société dispose de deux moyens principaux pour évaluer la satisfaction de sa clientèle relativement aux services qu'elle offre : un sondage annuel et les commentaires, suggestions et plaintes formulées par ses clients.

La première question de notre sondage annuel évalue la satisfaction globale des clients qui fréquentent nos traversiers. Une variation annuelle, pour être significative, doit être égale ou supérieure à 0,5 %. L'objectif corporatif à atteindre étant de 8,5, toutes nos traverses le dépassent, à l'exception de la traverse L'Isle-aux-Grues–Montmagny.

Cette traverse a connu un moins bon résultat en raison de trois facteurs principaux d'insatisfaction : des problèmes de respect des horaires, le manque de confort du traversier, particulièrement le manque de sièges, et finalement le manque de contrôle sur les voies d'attente.

Pour limiter ces sources d'insatisfaction, la Société a mis en place de nouvelles procédures d'embarquement qui devraient favoriser le respect des horaires et le contrôle sur les voies d'attente. De plus, des rencontres avec les résidents de l'île ont permis de transmettre de nouvelles consignes de chargement.

NIVEAU DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE QUANT AUX SERVICES DE TRAVERSIS, AUX GARES, AUX NAVIRES AINSI QU'AU PERSONNEL

	2002	2003	2004	2005	2006
STQ	8,6	8,7	9,0	8,9	8,7
Sorel-Tracy	9,0	8,9	9,0	9,1	8,8
Québec	8,3	8,7	8,8	8,7	8,6
L'Isle-aux-Grues	8,4	8,6	8,6	8,6	7,9
L'Isle-aux-Coudres	8,7	8,8	9,2	9,2	9,0
Rivière-du-Loup	8,8	8,8	8,8	9,0	8,7
Tadoussac	8,5	8,4	9,3	8,9	8,7
Matane	8,2	8,5	8,7	8,7	8,6



Passagers du N.M. Alphonse-Desjardins.

Gestion des plaintes 

La plupart des plaintes écrites et verbales sont traitées localement par les directions de traverse qui sont les mieux placées pour répondre et apporter les correctifs nécessaires le cas échéant.

Le délai moyen de traitement des plaintes écrites s'établit à trois jours tandis que les plaintes verbales sont réglées la journée même.

NOMBRE MOYEN DE JOURS OUVRABLES POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES ÉCRITES				
	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
STQ	5	3	3	3
Sorel-Tracy	2	1	1	0
Québec	4	2	4	4
L'Isle-aux-Grues	2	1	4	7
L'Isle-aux-Coudres	3	0	0	1
Tadoussac	3	3	2	4
Matane	12	6	6	4
Siège social	0	0	2	1

NOMBRE MOYEN DE JOURS OUVRABLES POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES VERBALES				
	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
STQ	1	1	1	0
Sorel-Tracy	4	0	0	0
Québec	1	0	1	0
L'Isle-aux-Grues	0	0	0	0
L'Isle-aux-Coudres	2	0	0	0
Tadoussac	1	2	2	0
Matane	2	2	1	1
Siège social	1	0	0	0

RELATIONS PUBLIQUES

Conférence de presse sur la modernisation du N.M. Catherine-Legardeur

Le 6 juillet 2006, en présence de madame Julie Boulet, alors ministre déléguée aux Transports, la Société a tenu une conférence de presse afin de souligner les travaux de modernisation du N.M. Catherine-Legardeur qui avaient eu lieu au printemps 2006.



M^{me} Julie Boulet, M. Jean-Denis Roy, mécanicien, M. René Lebrun, chargé de projet et M. Georges Farrah.

Retraite de M. Jean-Jacques Lavoie, capitaine

Le 23 mars 2007, à Montmagny, la direction de la Société des traversiers du Québec a souligné le départ à la retraite de M. Jean-Jacques Lavoie, capitaine et propriétaire de Navigation Lavoie inc. M. Lavoie a été pendant plus de 25 ans un partenaire de choix pour la Société dans l'exploitation du service de traversier saisonnier entre L'Isle-aux-Grues et Montmagny. D'avril à décembre, 7 jours sur 7, le capitaine et son équipage aux commandes du N.M. Grue-des-Îles ont réalisé des milliers de traversées afin de permettre aux insulaires de profiter des services offerts sur la terre ferme et à des milliers de visiteurs de venir découvrir les attraits de l'île. Pour sa part, M^{me} Lavoie a assuré le service à la clientèle avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme. La Municipalité de L'Isle-aux-Grues prendra la relève dans l'exploitation du service de traversier.



M. Georges Farrah, M^{me} Aline Lavoie et M. Jean-Jacques Lavoie entourant un tableau représentant le N.M. Grue-des-Îles.

Inauguration de la gare Fernand-Vallée



M. Georges Farrah et M^{me} Alma Vallée entourant la plaque hommage à M. Fernand Vallée.

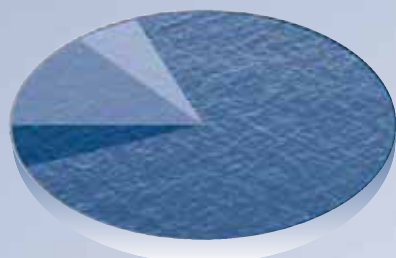
Le 17 octobre 2006, la Société a procédé à l'inauguration de la gare Fernand-Vallée à Godbout. La gare a été nommée en hommage à un employé de la traverse décédé accidentellement à l'occasion des travaux de construction du quai en 1961. En présence de plusieurs membres de la famille, de résidents de Godbout et de journalistes, une plaque relatant la vie de M. Fernand Vallée, homme très apprécié dans son milieu, a été installée dans la gare.



Salle d'attente de la gare Fernand-Vallée.

3.4 ADMINISTRATION ET FINANCES

RÉSULTATS AVANT LES PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

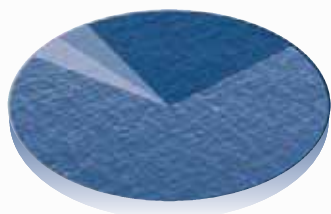


-  Frais d'exploitation 74,7 %
-  Frais financiers 6,3 %
-  Amortissement des immobilisations 11,8 %
-  Frais d'administration 7,2 %

	2006-2007	2005-2006	Variation	% d'aug.
Dépenses				
Frais d'exploitation				
Transport	28 328 008 \$	26 994 377 \$	1 333 631 \$	
Contrats d'exploitation	1 868 153	1 624 995	243 158	
Navires	10 026 188	9 020 767	1 005 421	
Infrastructures	7 035 777	8 456 007	(1 420 230)	
	47 258 126	46 096 146	1 161 980	
Frais d'administration	4 598 435	4 300 928	297 507	
Amortissement et frais financiers	11 421 751	11 720 592	(298 841)	
	63 278 312	62 117 666	1 160 646	1,9 %
Revenus autonomes	(15 119 813)	(14 567 455)	(552 358)	3,8 %
Résultats avant participations gouvernementales	48 158 499 \$	47 550 211 \$	608 288 \$	1,3 %

L'augmentation de 1,9 % des dépenses est attribuable à des hausses des frais d'exploitation et d'administration, lesquels frais sont détaillés dans les notes 3 et 4 des états financiers. Les sommes consacrées à l'entretien des actifs terrestres et maritimes ayant diminué, ce sont principalement les hausses de la masse salariale et des prix du carburant qui expliquent ces augmentations. Par ailleurs, la hausse de 3,8 % des revenus autonomes est due à la majoration de 2,5 % de nos tarifs à compter du 1^{er} juin 2006 ainsi qu'à des revenus d'intérêts supérieurs sur les placements à court terme.

RÉPARTITION DES REVENUS DE 62 261 272 \$

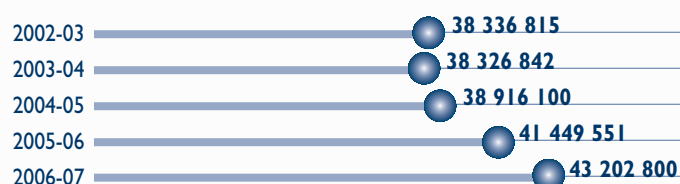


Revenus autonomes	15 119 813	24 %
Participations gouvernementales recouvrables et reportées	1 673 764	3 %
Virement du fonds provenant du transfert des quais fédéraux	2 264 895	4 %
Subvention du MTQ	43 202 800	69 %
	62 261 272 \$	100 %

Bien que ses activités soient de nature commerciale, la STQ joue également un rôle social comme transporteur public dans le développement des régions et le désenclavement des populations isolées. Ce caractère social impose des contraintes qui limitent sa politique tarifaire de deux manières : en offrant la gratuité à certaines traverses et en restreignant le principe d'évolution des tarifs en fonction des coûts d'exploitation pour les autres. Ainsi, les recettes en provenance des usagers des traverses exploitées directement par la STQ ne couvrent qu'une portion des coûts d'exploitation, de telle sorte qu'en 2006-2007, 76 % des revenus de la Société provenaient de l'État.

ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION DU MTQ

ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION DU MTQ (\$)



Au cours des deux derniers exercices, l'augmentation de 4,3 M\$ de la participation du MTQ s'explique principalement par la hausse de la masse salariale et des coûts de carburant, ainsi que par l'augmentation des ressources investies pour la maintenance de nos navires. En plus des hausses salariales statutaires autorisées par le Conseil du trésor, des modifications apportées à la réglementation fédérale en matière de sécurité ont occasionné l'ajout d'un membre d'équipage à bord de neuf de nos traversiers. En ce qui a trait au carburant, le prix moyen du litre a augmenté de 49 % depuis l'année 2004-2005, passant de 0,47 \$/litre en 2004-2005 à 0,70 \$ en 2006-2007. Chaque augmentation d'un cent le litre représente une hausse de 115 000 \$ au budget de la STQ.

PERTE NETTE ET DÉFICIT

Les résultats nets aux états financiers démontrent une perte de 1 017 040 \$ qui s'explique comme suit :

Écart défavorable entre les dépenses nettes à être compensées par la subvention du ministère des Transports, soit 43 583 955 \$ et la subvention reçue de 43 202 800 \$	381 155 \$
Perte de l'exercice relative aux actifs acquis du MTQ en mars 1993	635 885
Perte nette	1 017 040 \$

L'écart défavorable de 381 155 \$ représente moins de 1 % de la subvention reçue. Il est principalement attribuable à des travaux supplémentaires ayant été effectués sur le *N.M. Joseph-Savard* en cale sèche.

Avant 1993, les actifs de la Société étaient acquis par donation de telle sorte que l'amortissement était compensé par un revenu correspondant. Le 31 mars 1993, la Société a acheté du ministère des Transports du Québec les quais et les gares de ses traverses pour 25 551 410 \$, montant payable à demande. Dans le cas de ces actifs, aucun revenu n'est venu compenser leur amortissement, puisqu'ils n'ont pas été donnés à la Société, mais bien vendus. Au 31 mars 2007, l'amortissement accumulé ainsi que la perte sur radiation des livres d'immobilisations acquises lors de cette transaction expliquent la majeure partie du déficit de 11 174 106 \$ de la Société.

RÉSULTATS PAR TRAVERSE AVANT LES PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

EXPLOITATION DIRECTE PAR LA STQ

Traverses	Sorel-Tracy		Québec		L'Isle-aux-Coudres		Tadoussac		Matane	
	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006
Périodes d'exploitation	douze mois		douze mois		douze mois		douze mois		douze mois	
Dépenses										
Transport	4 354 742	4 261 914	5 951 844	5 597 584	3 472 332	3 275 019	6 040 861	5 677 017	8 390 718	8 117 779
Contrats d'exploitation										
Navires	1 018 417	2 507 970	1 147 164	1 079 608	3 719 327	704 112	1 620 286	1 636 147	1 869 863	2 839 241
Infrastructures	552 425	877 923	1 183 723	1 933 368	1 356 720	950 018	565 286	536 343	2 268 568	2 360 199
Administration	644 662	751 065	966 075	860 424	761 430	509 569	896 574	832 243	1 194 127	1 226 961
	6 570 246	8 398 872	9 248 806	9 470 984	9 309 809	5 438 718	9 123 007	8 681 750	13 723 276	14 544 180
Revenus autonomes de la STQ	(3 818 278)	(3 662 872)	(3 768 531)	(3 464 075)	(101 964)	(64 380)	(135 244)	(82 129)	(7 288 889)	(7 282 801)
Résultats avant amortissement et frais financiers	2 751 968	4 736 000	5 480 275	6 006 909	9 207 845	5 374 338	8 987 763	8 599 621	6 434 387	7 261 379
Amortissement et frais financiers	1 391 966	1 903 915	1 813 729	2 047 502	1 376 678	800 146	3 789 028	4 392 864	1 533 144	1 600 547
Résultats avant les participations gouvernementales	4 143 934	6 639 915	7 294 004	8 054 411	10 584 523	6 174 484	12 776 791	12 992 485	7 967 531	8 861 926
Pourcentage des résultats avant les participations gouvernementales	8,6 %	14 %	15,2 %	16,9 %	22 %	13 %	26,5 %	27,2 %	16,5 %	18,6 %

RÉSULTATS PAR TRAVERSE AVANT LES PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (suite)

		EXPLOITATION EN PARTENARIAT AVEC LE PRIVÉ						TOTAL	
Frais non imputables		L'Isle-aux-Grues		Rivière-du-Loup		Île d'Entrée			
2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006
		huit mois		neuf mois		huit mois			
		117 511	65 064					28 328 008	26 994 377
		560 245	495 406	1 131 006	968 702	176 902	160 887	1 868 153	1 624 995
280 039	100 249	371 092	153 440					10 026 188	9 020 767
		372 986	426 040	728 789	1 368 744	7 280	3 372	7 035 777	8 456 007
		71 560	38 288	57 170	80 738	6 837	1 640	4 598 435	4 300 928
280 039	100 249	1 493 394	1 178 238	1 916 965	2 418 184	191 019	165 899	51 856 561	50 397 074
		(2 330)	(4 854)	(4 577)	(6 344)			(15 119 813)	(14 567 455)
280 039	100 249	1 491 064	1 173 384	1 912 388	2 411 840	191 019	165 899	36 736 748	35 829 619
1 063 445	495 016	275 443	286 814	171 338	186 032	6 980	7 756	11 421 751	11 720 592
1 343 484	595 265	1 766 507	1 460 198	2 083 726	2 597 872	197 999	173 655	48 158 499	47 550 211
2,8 %	1,3 %	3,7 %	3,1 %	4,3 %	5,5 %	0,4 %	0,4 %	100 %	100 %

Les dépenses majeures d'entretien des infrastructures terrestres et des navires sont planifiées de manière à équilibrer le plus possible d'année en année les ressources globales allouées à la maintenance de ces actifs, tout en respectant les principes d'une saine gestion et les exigences réglementaires qui s'y appliquent. Ainsi, **les résultats avant les participations gouvernementales établis par traverse peuvent varier considérablement d'une année à l'autre selon l'importance des travaux exécutés (cale sèche, réfection des quais, dragage, etc.) et selon les frais imputés aux traverses pour l'utilisation du N.M. Félix-Antoine-Savard comme navire de relève ou d'appoint.**

Les données des traverses exploitées en partenariat avec le secteur privé sont celles relatives aux transactions de la STQ seulement et représentent le coût assumé par l'État. Elles ne tiennent pas compte des revenus provenant des usagers de ces traverses, ni des dépenses d'exploitation payées par l'exploitant. Les dépenses d'administration de ces traverses sont les frais imputés du siège social de la STQ pour la gestion des actifs terrestres ou maritimes.

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS PAR TRAVERSE
AVANT LES PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES**

	2006-2007	%	2005-2006	%
Sorel	4 143 934	8,6	6 639 915	14,0
Québec	7 294 004	15,2	8 054 411	16,9
L'Isle-aux-Coudres	10 584 523	22,0	6 174 484	13,0
Tadoussac	12 776 791	26,5	12 992 485	27,2
Matane	7 967 531	16,5	8 861 926	18,6
L'Isle-aux-Grues	1 766 507	3,7	1 460 198	3,1
Rivière-du-Loup	2 083 726	4,3	2 597 872	5,5
Île d'Entrée	197 999	0,4	173 655	0,4
Frais non imputables	1 343 484	2,8	595 265	1,3
	48 158 499	100,0	47 550 211	100,0

TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES TRAVERSES TARIFIÉES⁽¹⁾

	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07⁽³⁾
Sorel-Tracy	51,7 %	67,7 %	60,1 %	37,2 %	53,6 %
Québec	30,8 %	29,1 %	34,2 %	32,4 %	36,0 %
Rivière-du-Loup ⁽²⁾	75,7 %	73,9 %	69,1 %	70,0 %	75,0 %
Matane	57,8 %	52,2 %	56,7 %	47,3 %	49,8 %
Île d'Entrée ⁽²⁾	11,6 %	13,8 %	10,9 %	13,9 %	12,5 %
Pour l'ensemble	32,2 %	31,9 %	32,0 %	30,9 %	31,1 %

⁽¹⁾ Les dépenses d'amortissement au montant de 1 673 764 \$, sans impact sur les liquidités nécessaires au financement des activités, sont exclues des dépenses aux fins de calcul de l'indicateur.

⁽²⁾ Les revenus provenant des traverses gérées avec la participation de l'entreprise privée sont ajoutées aux dépenses nettes des transporteurs aux fins de calcul de l'indicateur.

⁽³⁾ Les dépenses majeures d'entretien des infrastructures terrestres et maritimes effectuées au cours d'une année, sont à la base des variations des taux d'autofinancement observables par traverse.

4. APPLICATION DE CERTAINES POLITIQUES ET EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

4.1 EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La politique linguistique de la Société vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française. Celle-ci tient compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, de même que de la Politique d'achat et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information. Les règles prévues dans la politique ont valeur de directive interne et tous les membres du personnel, sans exception, doivent s'y conformer. Dans l'ensemble, la politique est bien respectée et les membres du personnel privilégient l'usage du français dans leurs communications.

Le site Internet de la Société est unilingue français et la majorité des textes qu'il contient sont soumis à la révision linguistique. La page d'accueil offre cependant le choix d'accéder de façon distincte à une version anglaise abrégée du site.

En ce qui concerne la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, en sus de produire auprès de l'Office de la langue française une mise à jour de son plan de francisation de ses systèmes informatiques, la STQ prend en considération l'utilisation du français dans ses applications informatiques et tient à jour l'information sur son parc de micro-ordinateurs. Ainsi, au moment de l'acquisition du matériel informatique, une attention particulière est portée aux documents d'acquisition de biens et services, de même qu'à ceux qui les accompagnent au moment de la réception à la STQ. Il en est de même pour tous les autres types de biens acquis.

Le comité consultatif de la politique linguistique à la STQ a publié quatre numéros de son bulletin linguistique intitulé *La Vague française* qui vise à promouvoir la qualité du français écrit au sein du personnel de la Société.

4.2 CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 décembre 1998, le conseil d'administration de la Société a adopté le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, conformément à l'article 3.0.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. N-30), lequel est entré en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration. Le Code est présenté à l'annexe I. Au cours de l'année 2006-2007, aucune déclaration relative à des situations pouvant placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président-directeur général. Pendant la même période, aucun manquement à ce code n'a été constaté.

4.3 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

La Société accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels qu'elle détient. Cependant, hormis les dossiers de son personnel, le dossier des réservations à la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout et les dossiers de plaintes et réclamations des usagers auxquels elle accorde toute la protection requise par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Société ne gère aucun autre dossier contenant des renseignements personnels. En conséquence, compte tenu de ce fait et de ses ressources restreintes, la Société a préféré s'intégrer au Comité sur la sécurité de l'information du ministère des Transports, présidé par le sous-ministre des Transports, plutôt que de constituer son propre comité.

Au cours de l'exercice 2006-2007, il y a eu cinq demandes d'accès à l'information comparativement à neuf en 2005-2006. Le délai moyen de traitement des demandes reçues a été de 22,5 jours.

4.4 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le rapport sur la vérification des livres et des comptes de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 produit par le vérificateur général ne contient aucune restriction. De plus, aucun cas de non-conformité ni aucune lacune du contrôle interne n'ont été portés à l'attention de la direction générale pour cet exercice.

SECTION 1 — LES TRAVERSÉES EN 2006-2007

TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA SOCIÉTÉ					
	PRÉVUES	EFFECTUÉES ¹	ANNULÉES ²	SUPPLÉMENTAIRES	% DE RÉUSSITE ³
Sorel-Tracy	21 989	22 171	58	240	99,7
Québec	25 373	25 258	161	46	99,4
L'Isle-aux-Coudres	11 334	11 552	55	273	99,5
Tadoussac	40 726	40 364	474	112	98,8
Matane	1 522	1 562	10	50	99,3
Somme partielle	100 944	100 907	758	721	99,2
TRAVERSES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT					
L'Isle-aux-Grues	1 376	1 350	44	18	96,8
Rivière-du-Loup	1 730	1 690	40	0	97,7
Île d'Entrée	840	779	66	5	92,1
Somme partielle	3 946	3 819	150	23	96,2
TOTAL	104 890	104 726	908	744	99,1

¹ Y compris les traversées supplémentaires occasionnées par les besoins du service.

² Les principales causes d'annulation sont les conditions climatiques ou les réparations d'urgence.

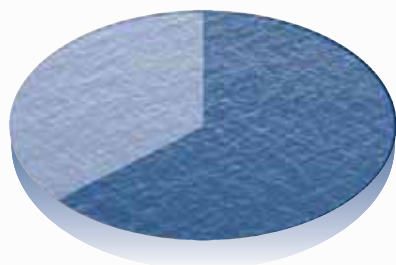
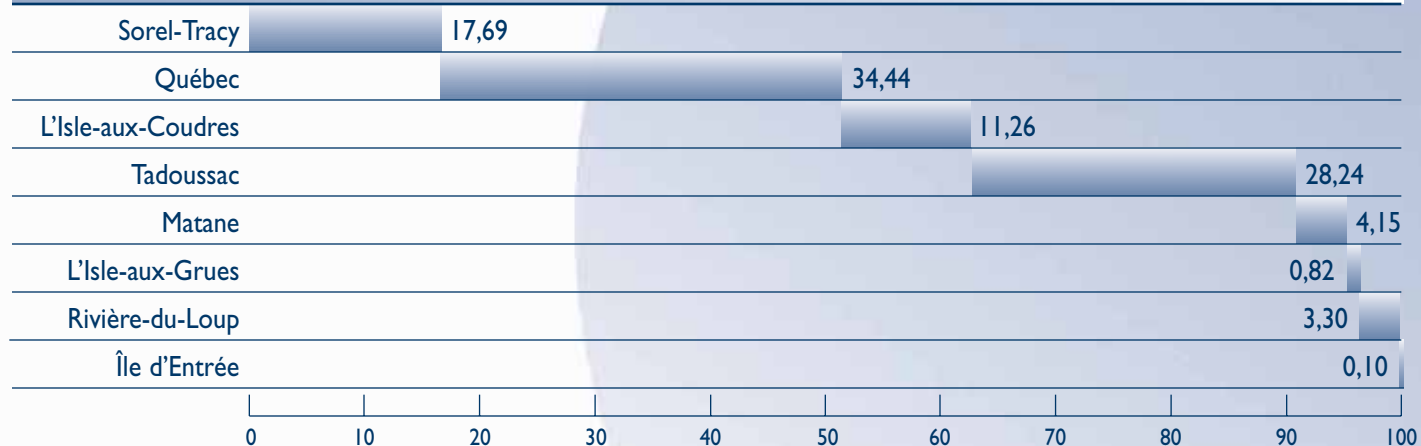
³ Sans tenir compte des traversées supplémentaires.

SECTION 2 — PASSAGERS TRANSPORTÉS

TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA SOCIÉTÉ					
	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
Sorel-Tracy	918 006	950 946	963 981	935 263	942 498
Québec	1 837 021	1 658 030	1 810 039	1 807 108	1 834 727
L'Isle-aux-Coudres	671 500	636 657	632 303	603 809	599 732
Tadoussac	1 607 315	1 549 664	1 575 979	1 483 512	1 504 594
Matane	227 782	224 633	227 891	221 468	221 010
Somme partielle	5 261 624	5 019 930	5 210 193	5 051 160	5 102 561
TRAVERSES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT					
L'Isle-aux-Grues	54 127	48 192	45 694	44 623	43 630
Rivière-du-Loup	195 163	175 279	179 171	179 885	175 841
Île d'Entrée	6 327	6 126	5 228	5 484	5 683
Somme partielle	255 617	229 597	230 093	229 992	225 154
TOTAL	5 517 241	5 249 527	5 440 286	5 281 152	5 327 715

SECTION 2 — PASSAGERS TRANSPORTÉS (suite)

POURCENTAGE DES PASSAGERS PAR TRAVERSE



Pourcentage des passagers tarifés / gratuits



SECTION 3 — BICYCLETTES TRANSPORTÉES

	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
Sorel-Tracy	14 188	14 496	16 572	15 409	12 745
Québec	113 235	106 600	119 145	123 078	120 459
L'Isle-aux-Grues	7 118	4 177	3 965	4 731	4 043
L'Isle-aux-Coudres	5 197	5 034	5 044	4 133	4 181
Rivière-du-Loup	439	351	447	567	478
Tadoussac	441	405	630	489	610
TOTAL	140 618	131 063	145 803	148 407	142 516

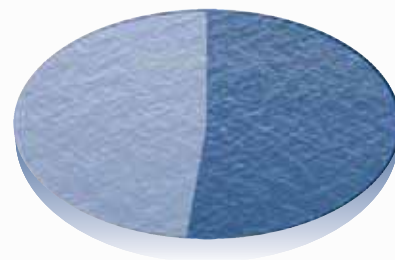
SECTION 4 — VÉHICULES TRANSPORTÉS EN UEA*

TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA SOCIÉTÉ					
	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
Sorel-Tracy	522 915	549 658	559 278	557 984	568 334
Québec	331 768	289 888	316 608	354 541	367 913
L'Isle-aux-Coudres	319 499	316 334	314 402	309 122	307 283
Tadoussac	1 354 269	1 271 090	1 313 367	1 192 127	1 211 559
Matane	109 048	108 609	109 780	113 698	110 930
Somme partielle	2 637 499	2 535 579	2 613 435	2 527 472	2 566 019
TRAVERSES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT					
L'Isle-aux-Grues	19 615	19 238	19 149	18 299	19 888
Rivière-du-Loup	86 667	77 439	78 852	80 125	79 189
Île d'Entrée ⁽¹⁾	10	3	7	5	7
Somme partielle	106 292	96 680	98 008	98 429	99 084
TOTAL	2 743 791	2 632 259	2 711 443	2 625 901	2 665 103

⁽¹⁾ Les véhicules de la traverse de l'Île d'Entrée sont des motocyclettes ou des véhicules tout terrain (VTT).

* Unités équivalentes automobiles (UEA)

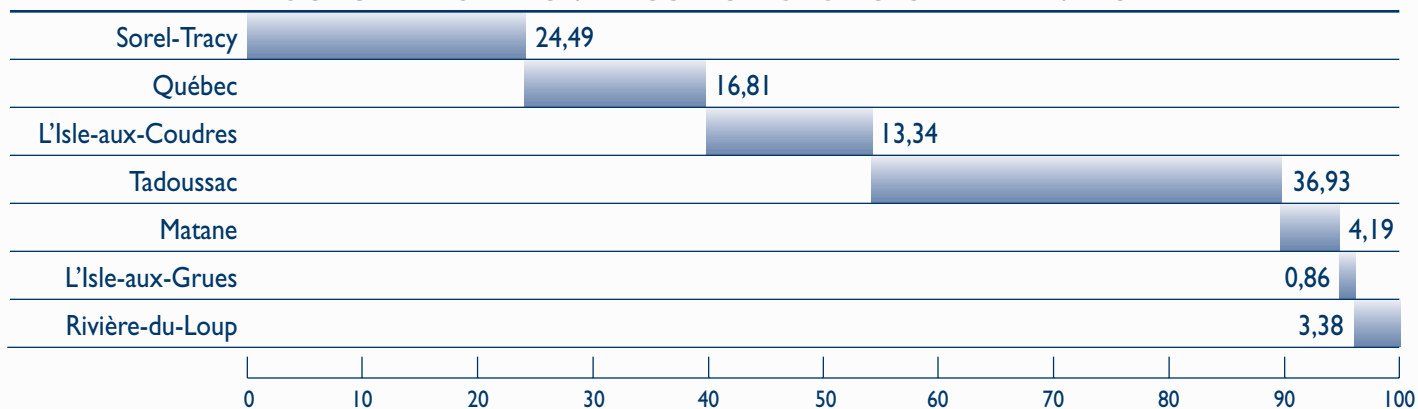
Motocyclette, motoneige	0,5 automobile
Équipement supplémentaire	0,5 automobile
Camion	2,0 automobiles
Camion-remorque	4,0 automobiles
Train routier	5,0 automobiles
Autobus	3,0 automobiles
Remorque	
Petite et de 6 à 8 mètres (non commerciale)	1,0 automobile
Plus de 8 mètres et commerciale plus de 6 mètres	2,0 automobiles
Autres	1,0 automobile



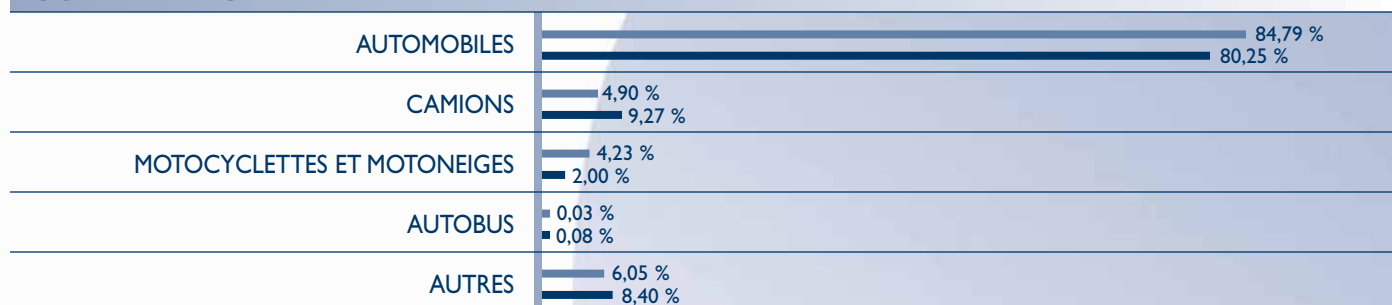
Pourcentage des véhicules tarifés / gratuits



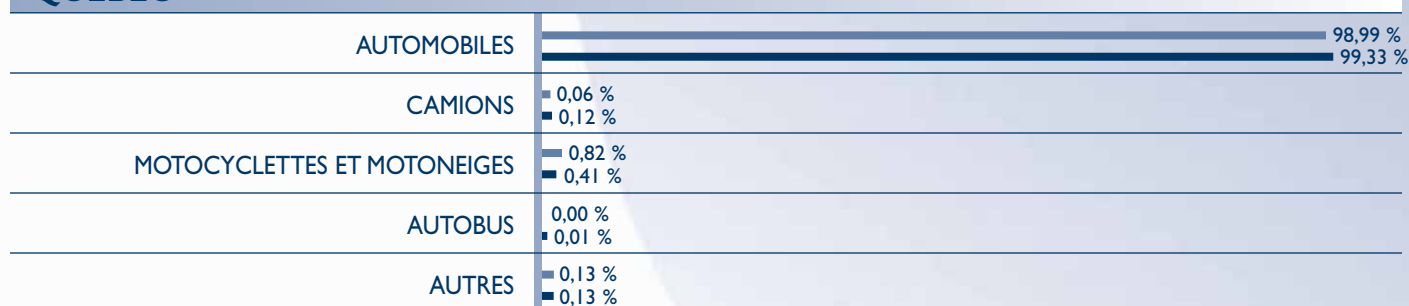
POURCENTAGE DES VÉHICULES MOTORISÉS PAR TRAVERSE



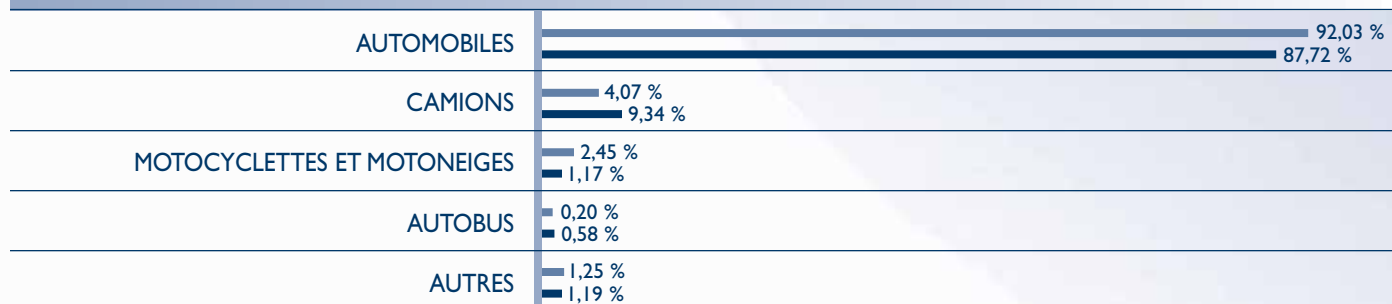
SOREL-TRACY



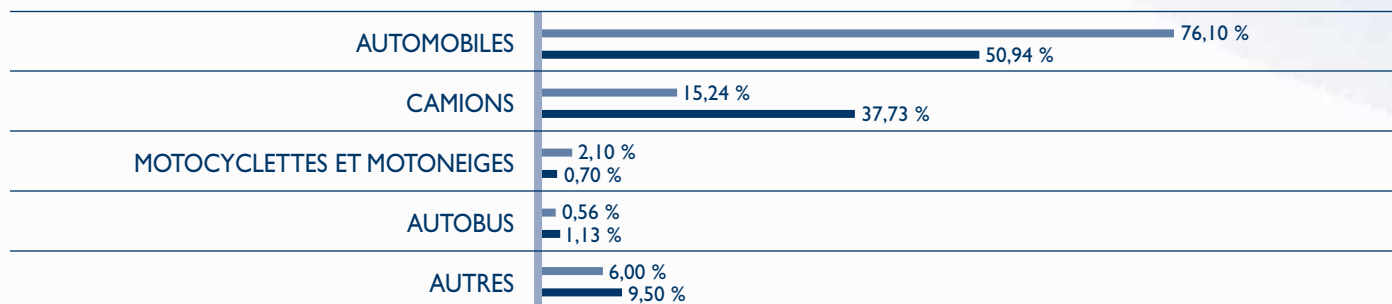
QUÉBEC



L'ISLE-AUX-COUDRES

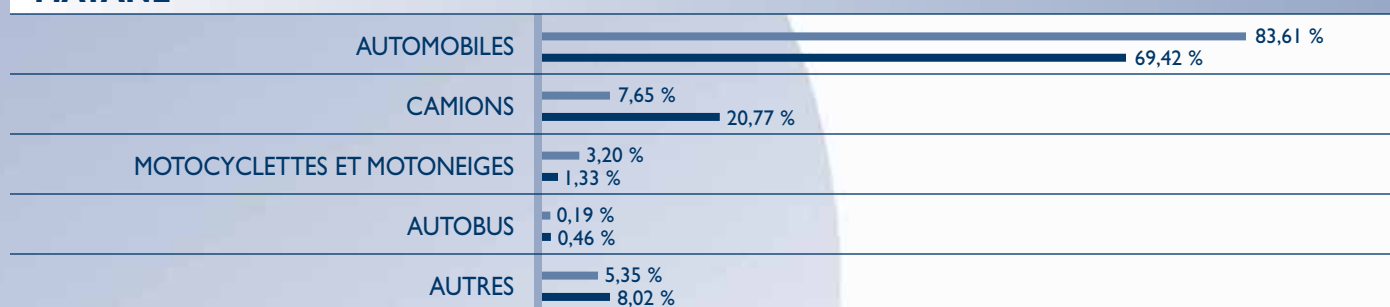
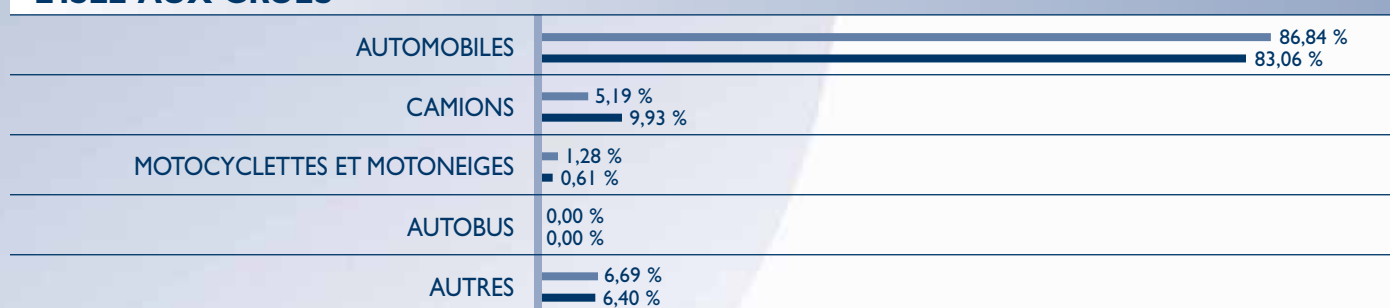
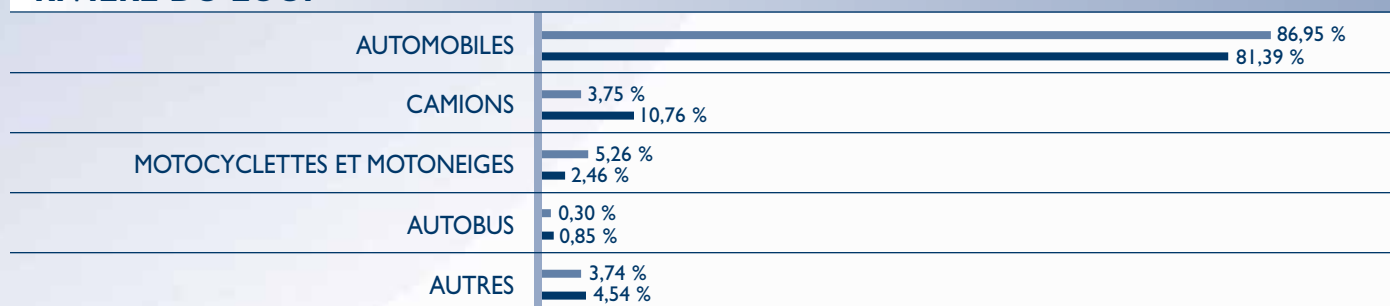


TADOUSSAC



■ % des véhicules motorisés

■ % de l'espace occupé

MATANE**L'ISLE-AUX-GRUES****RIVIÈRE-DU-LOUP****TABLEAU COMPARATIF DES VÉHICULES MOTORISÉS EN NOMBRE ET EN UEA**

	AUTOMOBILES		CAMIONS		AUTOBUS		MOTOS		AUTRES		TOTAL	
	nombre	uea	nombre	uea	nombre	uea	nombre	uea	nombre	uea	nombre	uea
SOREL-TRACY	456 072	456 072	26 346	52 692	152	456	22 775	11 388	32 537	47 726	537 882	568 334
QUÉBEC	365 462	365 462	216	432	9	27	3 014	1 508	484	484	369 185	367 913
L'ISLE-AUX-GRUES	16 518	16 518	987	1 974	0	0	243	123	1 273	1 273	19 021	19 888
L'ISLE-AUX-COUDRES	269 552	269 552	11 936	28 710	591	1 773	7 165	3 582	3 666	3 666	292 910	307 283
TADOUSSAC	617 162	617 162	123 619	457 182	4 558	13 674	17 063	8 532	48 542	115 009	810 944	1 211 559
RIVIÈRE-DU-LOUP	64 451	64 451	2 780	8 522	224	672	3 902	1 951	2 769	3 593	74 126	79 189
MATANE	77 001	77 001	7 045	23 044	171	513	2 948	1 474	4 933	8 898	92 098	110 930
ÎLE D'ENTRÉE							13	7			13	7
TOTAL	1 866 218	1 866 218	172 929	572 556	5 705	17 115	57 123	28 565	94 204	180 649	2 196 179	2 665 103

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Georges Farrah
Président-directeur général

Lucie Gendron
Directrice de l'administration et des finances

Québec, le 16 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2007 et les états des résultats et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,



France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 16 mai 2007

RÉSULTATS ET DÉFICIT

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
CHARGES		
Frais d'exploitation (note 3)	47 258 126 \$	46 096 146 \$
Frais d'administration (note 4)	4 598 435	4 300 928
Amortissement des immobilisations corporelles	7 454 687	7 651 471
Frais financiers	3 967 064	4 069 121
	<u>63 278 312</u>	<u>62 117 666</u>
PRODUITS		
Transport des véhicules	7 828 007	7 757 962
Transport des passagers	6 458 300	6 203 250
Autres (note 5)	833 506	606 243
	<u>15 119 813</u>	<u>14 567 455</u>
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	48 158 499	47 550 211
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 6)	47 141 459	47 135 907
PERTE NETTE	1 017 040	414 304
DÉFICIT AU DÉBUT	10 157 066	9 742 762
DÉFICIT À LA FIN	<u>11 174 106 \$</u>	<u>10 157 066 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 096 628 \$	3 068 666 \$
Créances (note 7)	406 111	3 042 425
Frais payés d'avance	464 228	332 919
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	871 925	889 129
	<u>6 838 892</u>	<u>7 333 139</u>
Placement de la compensation pour les quais fédéraux (note 11)	35 320 527	35 558 138
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	26 771 625	26 776 370
Immobilisations corporelles (note 9)	73 795 901	78 237 383
	<u>142 726 945 \$</u>	<u>147 905 030 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	6 377 899 \$	7 656 374 \$
Versements sur la dette à long terme (note 10)	5 146 116	4 641 077
	<u>11 524 015</u>	<u>12 297 451</u>
Loyers perçus d'avance	132 000	138 000
Dette à long terme (note 10)	76 386 903	77 835 189
Participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	35 320 527	35 558 138
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 12)	28 863 812	30 559 524
	<u>64 184 339</u>	<u>66 117 662</u>
	152 227 257	156 388 302
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions (note 13)	1 500 000	1 500 000
Surplus d'apport (note 14)	173 794	173 794
Déficit	(11 174 106)	(10 157 066)
	(9 500 312)	(8 483 272)
	<u>142 726 945 \$</u>	<u>147 905 030 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Georges Farrah

François Désy

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1 017 040)\$	(414 304)\$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 454 687	7 651 471
Diminution (augmentation) de la participation gouvernementale recouvrable	21 949	(503 511)
Virement de participations gouvernementales reportées	(3 960 608)	(5 182 845)
(Gain) perte sur vente d'actifs	(28 287)	22 316
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	<u>2 464 701</u>	<u>1 567 127</u>
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Créances	2 636 314	(2 255 975)
Frais payés d'avance	(131 309)	(10 017)
Charges à payer et frais courus	<u>(1 308 167)</u>	<u>633 524</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	3 661 539	(65 341)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(2 029 504)	(2 235 862)
Produit de la vente de placements	2 262 675	3 371 651
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 986 025)	(3 022 384)
Produit de la vente d'actifs	30 800	-
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 722 054)	(1 886 595)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	3 765 891	1 473 304
Participation gouvernementale et produits financiers connexes provenant du transfert des quais fédéraux	2 031 724	2 237 001
Remboursement de la dette à long terme	(4 709 138)	(4 185 810)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	1 088 477	(475 505)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	2 027 962	(2 427 441)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 068 666	5 496 107
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	5 096 628 \$	3 068 666 \$
Intérêts payés au cours de l'exercice	3 984 268 \$	4 142 740 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Prestations de services

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le service est payé et rendu;
- Le service est rendu et facturé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Participations gouvernementales

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. La subvention, et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs, sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2007

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Quais	Solde dégressif	5 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. FRAIS D'EXPLOITATION

	2007	2006 (note 19)
Traitements et avantages sociaux	21 269 406 \$	20 116 249 \$
Contrats d'exploitation	1 868 153	1 624 995
Carburant	7 919 525	7 463 058
Entretien et réparation - navires	6 366 154	5 860 013
Entretien et réparation - quais	4 375 325	5 607 621
Entretien et réparation - bâtiments	467 722	491 361
Taxes foncières et scolaires	892 069	893 503
Assurances	1 214 309	1 216 361
Commission de la santé et sécurité au travail	389 460	219 542
Frais de déplacement	309 882	316 023
Maintenance des TI et télécommunications	146 152	165 891
Uniformes	123 101	341 003
Publicité	178 260	156 202
Honoraires professionnels	494 106	708 184
Frais de port et frais de quais	437 223	401 111
Autres	857 279	703 698
Recouvrements des assureurs	(50 000)	(188 669)
	47 258 126 \$	46 096 146 \$

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2007	2006 (note 19)
Traitements et avantages sociaux	3 321 931 \$	3 137 022 \$
Formation du personnel	245 419	301 002
Frais de déplacement	229 779	189 110
Honoraires professionnels	207 247	95 667
Frais reliés au bâtiment du siège social	215 291	187 943
Publicité	46 433	43 649
Maintenance des TI et télécommunications	101 556	95 410
Papeterie et impression	88 022	89 617
Autres	142 757	161 508
	4 598 435 \$	4 300 928 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2007

	2007	2006
5. AUTRES PRODUITS		
Intérêts sur dépôts bancaires	425 223 \$	186 047 \$
Intérêts sur l'ajustement de la cotisation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	162	11 241
Droits d'amarrage	39 449	59 007
Stationnement et divers	80 771	128 222
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	195 186	188 977
Affichage publicitaire	33 931	39 133
Location de locaux	30 497	15 932
Gain (perte) sur vente d'actifs	28 287	(22 316)
	<u>833 506 \$</u>	<u>606 243 \$</u>

	2007	2006
6. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES		
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération du ministère des Transports	43 202 800 \$	41 449 551 \$
Participations gouvernementales recouvrables	(21 949)	503 511
	<u>43 180 851</u>	<u>41 953 062</u>
Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	2 264 895	3 372 790
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 12)	1 695 713	1 810 055
	<u>3 960 608</u>	<u>5 182 845</u>
	<u>47 141 459 \$</u>	<u>47 135 907 \$</u>

7. CRÉANCES

	2007	2006
Secteur du transport	295 634 \$	422 973 \$
Secteur gouvernemental	7 205	45 828
Subvention à recevoir du ministère des Transports	-	2 533 451
Réclamation d'assurances	50 000	-
Autres	53 272	40 173
	<u>406 111 \$</u>	<u>3 042 425 \$</u>

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

	2007	2006
La participation recouvrable s'établit comme suit :		
Solde au début	27 665 499 \$	27 161 988 \$
Amortissement des immobilisations corporelles financées à long terme	4 704 393	4 762 940
Intérêts encourus sur les emprunts	3 967 064	4 069 121
	36 336 956	35 994 049
Participations gouvernementales reçues	(8 693 406)	(8 328 550)
Solde à la fin	<u>27 643 550 \$</u>	<u>27 665 499 \$</u>

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

Emprunts du Fonds de financement (note 10)	55 981 609 \$	56 924 856 \$
Coût non amorti des immobilisations corporelles financées à long terme (note 9)	(29 209 984)	(30 148 486)
	26 771 625	26 776 370
Intérêts courus sur ces emprunts	871 925	889 129
	<u>27 643 550 \$</u>	<u>27 665 499 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2007

	2007				2006	
	FINANCÉES À LONG TERME (note 8)	ACQUISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	ACQUISES PAR DONATION (note 12)	AUTRES	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Coût						
Terrains	-	-	173 794	21 972	195 766	195 766
Quais	932 712	23 108 643	40 401 297	721 870	65 164 522	65 164 522
Bâtiments	4 098 304	1 681 967	4 967 215	2 545 667	13 293 153	12 887 721
Navires	107 249 359	-	29 228 709	2 330 683	138 808 751	136 465 695
Ameublement et équipement	-	-	12 738	2 475 030	2 487 768	2 334 391
Matériel roulant	-	-	-	123 149	123 149	123 149
Améliorations locatives	-	-	215 930	737 067	952 997	853 724
	1 12 280 375	24 790 610	74 999 683	8 955 438	221 026 106	218 024 968
Amortissement cumulé						
Quais	388 224	11 839 135	13 803 511	186 394	26 217 264	24 167 407
Bâtiments	609 094	1 297 190	3 372 594	872 059	6 150 937	5 573 933
Navires	82 073 073	-	28 559 550	1 461 951	112 094 574	107 442 650
Ameublement et équipement	-	-	10 492	1 788 994	1 799 486	1 639 480
Matériel roulant	-	-	-	114 220	114 220	110 391
Améliorations locatives	-	-	215 930	637 794	853 724	853 724
	83 070 391	13 136 325	45 962 077	5 061 412	147 230 205	139 787 585
Valeur nette	29 209 984	11 654 285	29 037 606	3 894 026	73 795 901	78 237 383

2007

2006

10. DETTE À LONG TERME

Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais

25 551 410 \$

25 551 410 \$

Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 \$ échéant en juin 2011

12 952 136

15 234 477

Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 \$ échéant en janvier 2018

26 198 265

27 747 679

Emprunt du Fonds de financement, 5,06 %, remboursable par des versements semestriels de 280 938 \$ échéant en janvier 2018

4 689 962

5 004 583

Emprunt du Fonds de financement, 5,68 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 \$ échéant en janvier 2018

4 665 440

4 966 088

Emprunt du Fonds de financement, 6,04 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 \$ échéant en juin 2028

2 443 703

2 498 725

Emprunt du Fonds de financement, 5,00 %, remboursable par des versements semestriels de 181 137 \$ échéant en 2016

3 697 830

-

Emprunt du Fonds de financement, 4,72 %, remboursable par des versements semestriels de 91 860 \$ échéant en décembre 2015

1 334 273

1 473 304

81 533 019

82 476 266

Versements échéant en deçà d'un an

5 146 116

4 641 077

76 386 903 \$

77 835 189 \$

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2008	5 146 116 \$
2009	5 527 819
2010	5 938 717
2011	6 381 091
2012	5 099 130

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2007

II. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 \$, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 \$ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

	2007	2006
Solde au début	35 558 138 \$	36 696 205 \$
Intérêts gagnés	1 891 693	2 135 265
Amortissement des escomptes et des primes sur placements	137 811	100 597
Frais de garde	(1 706)	(1 139)
Perte sur disposition de placements	(514)	-
	<u>37 585 422</u>	<u>38 930 928</u>
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux charges nettes des quais fédéraux	(2 264 895)	(3 372 790)
	<u>35 320 527 \$</u>	<u>35 558 138 \$</u>
Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :		
Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :		
Encaisse	210 904 \$	347 225 \$
Placement sur le marché obligataire (valeur au marché : 37 834 470 \$; 37 839 463 \$ en 2006)	34 720 741	34 745 996
Intérêts courus à recevoir	388 882	464 917
	<u>35 320 527 \$</u>	<u>35 558 138 \$</u>

Les placements obligataires portent des intérêts compris entre 4,3 % et 12,25 %. Les échéances vont d'avril 2007 à juillet 2025.

Les escomptes et les primes sont amortis selon la méthode du taux de rendement effectif.

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) Gouvernement du Québec

	2007	2006
Solde au début	4 054 461 \$	4 466 036 \$
Virement aux résultats des montants suivants : Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	<u>(367 485)</u>	<u>(411 575)</u>
Solde à la fin	<u>3 686 976</u>	<u>4 054 461</u>

b) Gouvernement du Canada

Solde au début	26 505 063	27 903 543
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	<u>(1 328 227)</u>	<u>(1 398 480)</u>
Solde à la fin	<u>25 176 836</u>	<u>26 505 063</u>
	28 863 812 \$	30 559 524 \$

Ce solde se rapporte aux éléments suivants :

Terrains	173 794 \$	173 794 \$
Quais	26 597 786	27 997 671
Bâtiments	1 594 621	1 771 801
Navires	669 159	787 244
Ameublement et équipement	2 246	2 808
	29 037 606	30 733 318

Déduire : Participation gouvernementale inscrite
au surplus d'apport (note 14)

	(173 794)	(173 794)
	28 863 812 \$	30 559 524 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2007

2007

2006

13. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé :
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

Émis et payé :
15 000 actions

1 500 000 \$

1 500 000 \$

14. SURPLUS D'APPORT

Participation gouvernementale relative à des terrains acquis par donation (note 12)

173 794 \$

173 794 \$

15. ENGAGEMENTS

La Société a signé un bail à long terme échéant en 2019 pour les locaux à la gare de Lévis avec une option de renouvellement de quatorze ans. De plus, la Société a signé un bail pour la location des locaux au port de Québec échéant en 2009. Ce bail comporte trois options de renouvellement de cinq ans chacune.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations ou de combler leur déficit.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, la charge de loyer pour les locaux s'élève à 66 537 \$ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 868 153 \$.

Au 31 mars 2007, les engagements de la Société pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	Baux	Ententes de services*
2008	67 000 \$	1 898 335 \$
2009	69 000	-
2010	62 000	-
2011	51 000	-
2012	53 000	-
	302 000 \$	1 898 335 \$

* Les montants des ententes de services sont basés sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 790 686 \$ (2006 : 688 242 \$). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Placements en obligations

La juste valeur marchande des obligations est évaluée à partir de la moyenne des taux acheteur et vendeur considérés comme représentatifs du marché des titres ayant des caractéristiques similaires.

Participation gouvernementale recouvrable

La juste valeur de la participation gouvernementale recouvrable ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur de la dette à long terme de 81 533 019 \$ (2006 : 82 476 266 \$) s'établissait à 88 277 064 \$ (2006 : 89 648 514 \$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 25 551 410 \$, dû au gouvernement du Québec, n'a pas été évalué et a été considéré équivalent à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme.

Emprunt à court terme

Au 31 mars 2007, la Société pouvait combler ses besoins de liquidité à court terme par un régime d'emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Ces lignes de crédit sont autorisées jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 000 \$ jusqu'au 31 juillet 2007. Elles portent intérêt au taux de base de l'institution prêteuse.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des créances et des charges à payer et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.0 Objet et champ d'application

- 1.1 Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la Société des traversiers du Québec (ci-après appelée « la Société »), de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser l'administration et les administrateurs de la Société.
- 1.2 Le présent code d'éthique s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société nommé ou désigné par décret du gouvernement, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Société des traversiers du Québec (L.R.Q., c. S-14) (ci-après appelée « administrateur »).

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

- 4.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter et de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

2.0 Mission de la Société

La mission de la Société est de : *Contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises en assurant des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi l'essor social, économique et touristique du Québec.*

- 4.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

3.0 Valeurs de la Société

Les valeurs véhiculées par la Société sont le respect des personnes, l'esprit de créativité, le souci de la qualité du service et le goût du partenariat.

- 4.5 Le président-directeur général, ou tout autre administrateur à temps plein s'il en était, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4.0 Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 4.1 L'administrateur est nommé pour contribuer, à l'intérieur de son mandat, à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens, et ce, dans le respect de ses valeurs.

Sa contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 4.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998) et le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

- 4.6 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

4.7 L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

4.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter et de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4.10 L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président-directeur général, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président-directeur général peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

4.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Société.

4.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

4.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

4.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ou donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs de la Société ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4.16 Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

5.0 Activités politiques

- 5.1 Le président-directeur général, ou tout autre administrateur à temps plein s'il en est, qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 5.2 Le président-directeur général, ou tout autre administrateur à temps plein s'il en est, qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.
- 5.3 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.4 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.5 L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 5.6 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur.

- 5.7 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

6.0 Rémunération

- 6.1 L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celle-ci, telle qu'elle a été définie au décret le nommant.

L'administrateur qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, et reçoit une rémunération quelconque ou des jetons de présence de cet autre organisme ou entreprise, doit retourner à la Société toute telle rémunération ou jeton de présence.

7.0 Entrée en vigueur

Le présent Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec.

NOTRE FLOTTE



Sorel-Tracy

- 1. N.M. Catherine-Legardeur
- 2. N.M. Lucien-L.

Matane

- 6. N.M. Camille-Marcoux

Québec (navires jumeaux)

- 3. N.M. Alphonse-Desjardins
- N.M. Lomer-Gouin

L'Isle-aux-Grues

- 7. N.M. Grue-des-Îles

L'Isle-aux-Coudres

- 4. N.M. Joseph-Savard

Navires de relève

- 8. N.M. Radisson
- 9. N.M. Félix-Antoine-Savard

Tadoussac (navires jumeaux)

- 5. N.M. Jos-Deschênes
- N.M. Armand-Imbeau

TRAVERSES

SOREL-TRACY—SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA

QUÉBEC-LÉVIS

L'ISLE-AUX-COUDRES—SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE

TADOUSSAC—BAIE-SAINTE-CATHERINE

MATANE—BAIE-COMEAU—GODBOUT

L'ISLE-AUX-GRUES—MONTMAGNY

RIVIÈRE-DU-LOUP—SAINT-SIMÉON

ÎLE D'ENTRÉE—CAP-AUX-MEULES
